

● FOIRE DE LA RENTRÉE
SCOLAIRE "LEMSID"
La 4^e édition
prévue du
17 au 27 septembre
prochain à Alger
(P4)

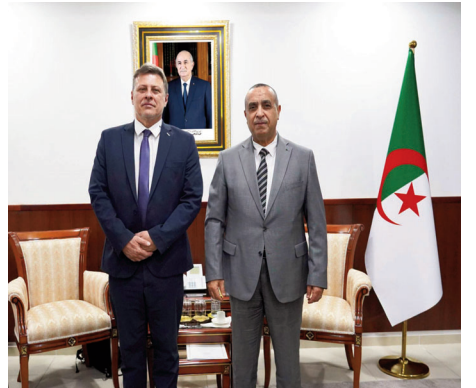
LE MAGHREB

Le Quotidien de l'Économie

● L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE À USAGE MÉDICAL

L'Algérie mise sur la coopération avec la société argentine "INVAP"

(P4)

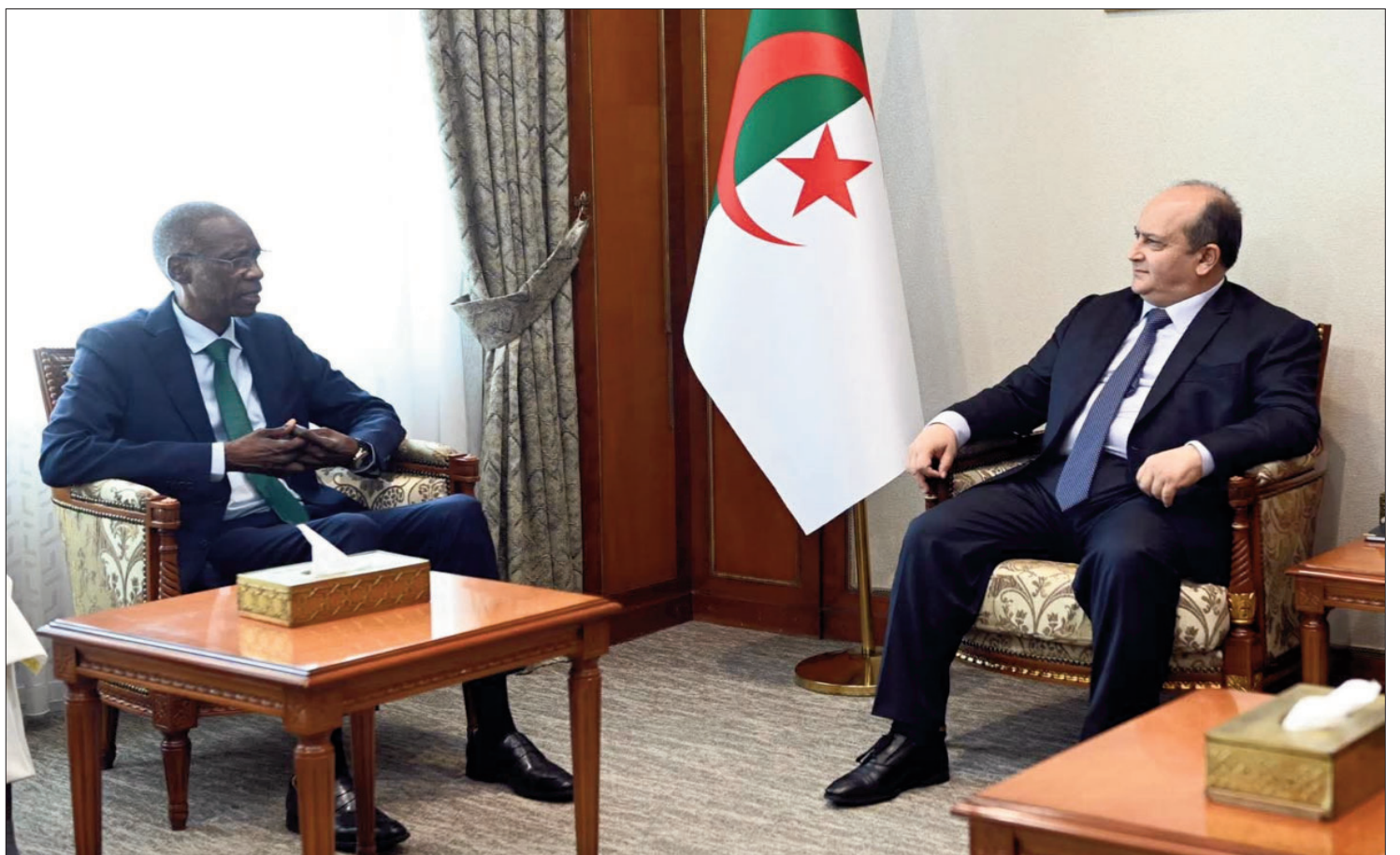


LORS D'UN ENTRETIEN ENTRE LE PM SIFI GHRIEB ET LE CHEF DE LA DIPLOMATIE DU SÉNÉGAL CHEIKH NIANG

Renforcement de la coopération dans le secteur des hydrocarbures

L'Algérie et le Sénégal franchissent une nouvelle étape dans le renforcement de leurs relations. Dimanche au Palais du gouvernement, le Premier ministre Sifi Ghrieb a reçu Cheikh Niang, ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais à l'étranger de la République du Sénégal. Au cœur des discussions : la volonté partagée des deux pays d'approfondir leur coopération dans divers domaines et de porter ensemble une vision ambitieuse pour l'intégration continentale. Cette rencontre s'inscrit dans la continuité d'un dialogue politique soutenu entre Alger et Dakar. Elle reflète la convergence de vues sur les grands enjeux régionaux et internationaux, mais aussi la détermination des deux gouvernements à traduire cette convergence en projets concrets, au bénéfice des deux peuples.

(Lire en Page 3)



● UNE ADMINISTRATION AU SERVICE
DU CITOYEN

Le Médiateur de la République renforce son action de proximité

(P5)

● PALESTINE OCCUPÉE

Le ministère de l'Intérieur de Gaza affirme que l'armée sioniste cible délibérément la police pour semer le chaos

(P12)

Six anciennes médinas des Comores inscrites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO



L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a inscrit six médinas historiques des Comores sur la Liste du patrimoine mondial, une première pour l'archipel de l'océan Indien. Cette décision marque une étape majeure pour la reconnaissance internationale du patrimoine culturel comorien et ouvre la voie à un renforcement des efforts de préservation de ces villes anciennes, dont certaines remontent au XII^e siècle.

Les six médinas, réparties entre les îles de la Grande Comore et d'Anjouan, illustrent l'héritage des anciens sultanats qui ont façonné l'histoire de l'archipel. Elles se distinguent par leurs palais, leurs mosquées, leurs places publiques, leurs ruelles étroites et leurs habitations traditionnelles, considérés comme des témoignages remarquables de l'architecture monumentale propre aux Comores.

« Cette inscription n'est pas une ligne d'arrivée, mais un point de départ », a déclaré le ministre comorien de la Culture, Said Mohamed Ali Said, saluant une reconnaissance internationale qui, selon lui, s'accompagne d'une responsabilité accrue pour la protection de ce patrimoine.

Le ministre a souligné que ces médinas demeurent des villes vivantes, où les habitants perpétuent des traditions séculaires. « Elles ne sont pas seulement des sites historiques pour nous. Ce sont des villes où l'on continue de prier, de commercer et de célébrer les grands moments de la vie comme le faisaient nos ancêtres », a-t-il affirmé.

Situées à environ 300 kilomètres des côtes de l'Afrique de l'Est, les Comores ont constitué pendant des siècles un carrefour du commerce maritime reliant l'Afrique orientale, le Moyen-Orient et Madagascar. Cette position stratégique a favorisé l'émergence de cités marchandes prospères, dont les médinas conservent aujourd'hui les traces.

Parmi les sites inscrits figure la médina de Moroni, datant du XIV^e siècle, qui abrite la célèbre mosquée du Vendredi, reconnaissable à son minaret vert dominant le port traditionnel des boutres. Ses ruelles pavées et ses maisons à plusieurs étages, dotées de portes richement sculptées, témoignent du raffinement architectural de l'époque. À proximité de la capitale, la médina d'Itsandra est considérée comme l'un des berceaux de la civilisation swahilie. Plus au sud, la médina d'Iceni, fondée au XII^e siècle, abrite le tombeau du prince Said Ibrahim, fils du dernier sultan de la Grande Comore, Said Ali. Quatre des six médinas inscrites se trouvent sur l'île de la Grande Comore, tandis que les deux autres sont situées sur l'île d'Anjouan. Selon le directeur général de l'Office de promotion du patrimoine, Ania Mohamed Issa, ces anciennes cités ont subi les effets d'une urbanisation incontrôlée et d'une modernisation progressive, qui ont altéré une partie de leur caractère historique. Il estime toutefois que leur inscription au patrimoine mondial constitue un levier essentiel pour renforcer les programmes de conservation. Même constat du côté de l'association culturelle Medina Wiratha. Sa représentante, Faniya Abbas, estime que cette reconnaissance internationale favorisera le développement du tourisme culturel, historique et architectural tout en mobilisant davantage de ressources en faveur de la sauvegarde des sites. Dans son évaluation, l'UNESCO souligne que les médinas ont conservé leur organisation urbaine d'origine, leurs structures historiques ainsi que leurs traditions sociales et culturelles. L'organisation avertit toutefois que plusieurs bâtiments parmi les plus anciens présentent un état de dégradation avancé et demeurent particulièrement vulnérables.

Un pétrolier explose dans le détroit d'Ormuz

Un pétrolier a explosé dans le détroit d'Ormuz après avoir heurté une mine marine lorsqu'il a dévié d'une voie de navigation désignée par l'Iran, ont rapporté dimanche les médias iraniens.

Une source bien informée a indiqué au site d'information Defapress que le pétrolier s'était écarté de l'itinéraire établi par l'Iran avant d'entrer en collision avec la mine dans cette voie navigable stratégique, selon l'agence de presse semi-officielle Mehr. Aucune information n'était immédiatement disponible concernant d'éventuelles victimes, l'identité du navire ou l'étendue des dégâts. Le 26 juin dernier, l'Iran avait averti que le passage par le détroit d'Ormuz n'était « autorisé » que par les couloirs de navigation désignés par Téhéran. Les tensions entre les États-Unis et l'Iran se sont intensifiées ces dernières semaines, Washington ayant mené des attaques contre l'Iran, et Téhéran ayant riposté en ciblant ce qu'il affirme être des installations et des équipements militaires américains dans plusieurs pays de la région. Le 8 juillet, le président américain Donald Trump a déclaré « terminé » le protocole d'accord conclu le mois dernier avec l'Iran, accusant Téhéran de violer l'accord.

Guterres : L'ONU soumettra un rapport au CS sur les violations israéliennes en Syrie

Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a annoncé dimanche que les Nations unies soumettront, plus tard ce mois-ci, un rapport détaillé au Conseil de sécurité sur les violations commises par Israël en Syrie.

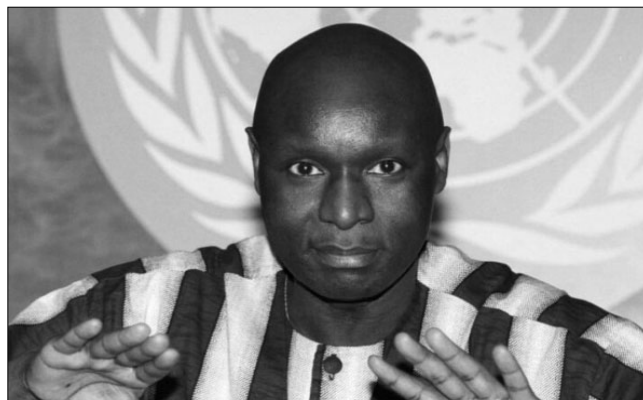
Lors d'une conférence de presse à Damas, Guterres a qualifié d'« inacceptables » les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie, appelant Israël à respecter l'Accord de désengagement de 1974. « Les atrocités dont la Syrie a été témoin n'ont pas brisé la détermination du peuple syrien à poursuivre ses aspirations légitimes », a-t-il déclaré.

Le chef de l'ONU a également averti que l'aide humanitaire fournie par les Nations unies ne couvre actuellement qu'environ 20 % des besoins de la population syrienne. Antonio Guterres a indiqué que sa visite à la prison de Sednaya lui avait permis de mesurer l'ampleur des atrocités qui y ont été commises, où des dizaines de milliers de personnes ont été tuées et torturées.

Il a réaffirmé la détermination de l'ONU à faire tout son possible pour soutenir la transition en Syrie, appuyée par la communauté internationale, estimant que celle-ci évolue dans la bonne direction. Enfin, le secrétaire général de l'ONU a indiqué que le processus de justice transitionnelle en Syrie était désormais engagé, soulignant la nécessité de garantir que tous les crimes commis ces dernières années fassent l'objet de poursuites.



L'Ouganda présente la candidature d'Olara Otunnu au poste de SG de l'ONU



Le gouvernement ougandais a officiellement présenté la candidature de l'ambassadeur Olara Otunnu au poste de secrétaire général des Nations unies, mettant en avant plus de quarante années d'expérience au plus haut niveau de la diplomatie internationale et appelant les États membres à soutenir sa candidature.

Dans un communiqué publié dimanche par le ministère ougandais des Affaires étrangères, Kampala décrit Olara Otunnu comme un éminent homme d'État

et haut fonctionnaire international, estimant que son parcours au sein des Nations unies, des institutions gouvernementales, du monde universitaire et de la société civile fait de lui un candidat particulièrement qualifié pour diriger l'organisation.

Ancien secrétaire général adjoint des Nations unies, Olara Otunnu a également été le premier Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés entre 1998 et 2005. Selon le gouvernement ougandais, il a contribué à inscrire la protection des enfants touchés par les conflits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et a conçu le mécanisme de surveillance et de conformité instauré par la résolution 1612 du Conseil de sécurité, toujours en vigueur. L'ambassadeur a par ailleurs représenté l'Ouganda auprès des Nations unies de 1980 à 1985 et présidé le Conseil de sécurité en décembre 1981. Le communiqué souligne qu'il est à l'origine du système de vote officieux, connu sous le nom de « formule Otunnu », utilisé depuis lors pour la désignation du secrétaire général de l'ONU.

France : 8 000 nouvelles évacuations en Gironde, les incendies se rapprochent de Bordeaux

Environ 8 000 nouvelles évacuations ont été ordonnées samedi soir en Gironde en raison de la progression de l'incendie de forêt qui ravage le département depuis mercredi, rapprochant davantage les flammes de Bordeaux, selon les autorités françaises citées par France Info.

La préfecture de la Gironde a annoncé l'évacuation de l'ensemble des habitants de la commune de Marcheprie ainsi que de quatre quartiers de Cestas – Croix d'Hins, Pierroton, Toctoucau et Argentiers – expliquant que cette décision avait été prise « au regard de la progression du feu ».

Déclenché mercredi à Saumos, l'incendie demeure actif malgré une légère baisse de son intensité. Lors d'un point de presse, la préfète de la Gironde, Sophie Brocas, a indiqué que le feu « a perdu un peu de sa virulence », tout en avertissant que « la menace reste très sérieuse » et en appelant la population à ne « pas relâcher la vigilance ».

Le bilan provisoire fait état d'environ 32 700 hectares de forêt détruits et de 140 habitations ravagées par les flammes, illustrant l'ampleur de l'un des plus importants incendies de l'été en France.

Face à la situation, le ministère français de l'Intérieur a activé la cellule InfoPublic, chargée de fournir des informations générales sur les crises en cours et d'accompagner les victimes ainsi que leurs proches.

Par ailleurs, dans le département du Var, environ 2 000 personnes demeuraient évacuées samedi en raison de l'incendie de Pontevès, toujours très actif après avoir parcouru près de 4 000 hectares en cinq jours. Les autorités ont ouvert des centres d'accueil temporaires dans les communes voisines, tout en espérant que les précipitations annoncées dans la nuit contribueront à freiner la progression du feu.

Les opérations de lutte contre les incendies ont également été marquées par le premier déploiement opérationnel d'un avion de transport militaire A400M. Équipé d'un système développé par Airbus, l'appareil est capable de larguer jusqu'à 20 000 litres d'eau ou de produit retardant, renforçant ainsi les moyens aériens mobilisés contre les feux de forêt.

Selon France Info, les autorités restent mobilisées face à une situation jugée critique, alors que les conditions météorologiques continuent d'alimenter les risques de propagation des incendies.

LORS D'UN ENTRETIEN ENTRE LE PM SIFI GHRIEB ET LE CHEF DE LA DIPLOMATIE DU SÉNÉGAL CHEIKH NIANG

Alger et Dakar réaffirment leur volonté de bâtir un partenariat stratégique au service de l'Afrique

L'Algérie et le Sénégal franchissent une nouvelle étape dans le renforcement de leurs relations. Dimanche au Palais du gouvernement, le Premier ministre Sifi Ghrieb a reçu Cheikh Niang, ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais à l'étranger de la République du Sénégal. Au cœur des discussions : la volonté partagée des deux pays d'approfondir leur coopération dans divers domaines et de porter ensemble une vision ambitieuse pour l'intégration continentale.

Cette rencontre s'inscrit dans la continuité d'un dialogue politique soutenu entre Alger et Dakar. Elle reflète la convergence de vues sur les grands enjeux régionaux et internationaux, mais aussi la détermination des deux gouvernements à traduire cette convergence en projets concrets, au bénéfice des deux peuples.

Les deux parties ont d'abord mis en avant l'importance de la promotion de l'intégration continentale, une priorité qui bénéficie de l'attention particulière des hautes autorités dans les deux capitales. Pour l'Algérie comme pour le Sénégal, l'avenir du continent passe par une solidarité active, une coordination renforcée et la construction d'espaces économiques plus intégrés. Dans ce contexte, le Premier ministre Sifi Ghrieb a souligné le dynamisme imprimé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, aux relations de l'Algérie avec son environnement africain. Depuis plusieurs années, l'Algérie mène une diplomatie tournée vers l'Afrique, fondée sur les principes de coopération, de non-ingérence et de solidarité. Cette vision se décline autant sur le plan bilatéral que multilatéral, à travers des initiatives visant à soutenir le développement commun et à lever les obstacles à la libre circulation des biens, des services et des investissements.

Avec le Sénégal, pays stable et moteur de l'intégration ouest-africaine, l'Algérie entend diversifier et densifier son partenariat. Les secteurs de l'énergie, des infrastructures, de l'agriculture, de la santé, de la formation et du commerce figurent parmi les axes prioritaires. L'objectif est de passer d'une coopération traditionnelle à un partenariat économique gagnant-gagnant, adossé à des mécanismes de



suivi et à une feuille de route claire. Les entretiens ont porté sur la réalité et les perspectives des relations entre les deux pays, tout en soulignant la nécessité de les porter à des niveaux plus élevés, notamment par l'activation des mécanismes de coopération bilatérale, comme le Comité mixte algéro-sénégalais et le Conseil algéro-sénégalais des affaires.

Au cours de cette réunion, les deux hommes ont échangé les points de vue sur des questions internationales et régionales d'intérêt commun. Le chef de la diplomatie sénégalaise a salué le rôle central joué par l'Algérie dans le soutien à la paix et à la stabilité en Afrique, en particulier dans la région du Sahel. Au-delà des intérêts bilatéraux, cette volonté commune d'Alger et de Dakar envoie un signal fort, les deux pays qui croient en une Afrique unie, souveraine et capable de prendre en charge son propre développement. Dans un contexte mondial marqué par les incertitudes, le rapprochement algéro-sénégalais s'affirme comme un levier pour renforcer la voix de l'Afrique et accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION DANS LE SECTEUR DES HYDROCARBURES

Mohamed Arkab a reçu, hier, le ministre de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur de la République du Sénégal, Cheikh Niang.

Les deux ministres ont examiné les moyens de renforcer la coopération entre l'Algérie et le Sénégal dans le secteur des hydrocarbures et d'élargir le partenariat entre le groupe Sonatrach et la société nationale sénégalaise des hydrocarbures Petrosen, indique un communiqué du ministère des Hydrocarbures.

HISSE LES RELATIONS VERS UN PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ET STRATÉGIQUE PLUS LARGE

La rencontre, tenue au siège du ministère, en présence de l'ambassadeur du Sénégal auprès de l'Algérie, de l'ambassadeur d'Algérie auprès du Sénégal, du P-DG du groupe Sonatrach,

Nour Eddine Daoudi, de cadres du ministère des Hydrocarbures et des membres de la délégation sénégalaise, a été « l'occasion de passer en revue l'état et les perspectives de la coopération entre les deux pays dans les différents segments de l'industrie du pétrole et du gaz ».

A cette occasion, les deux parties réaffirment « la solidité des relations de fraternité et d'amitié unissant l'Algérie et le Sénégal, ainsi que leur volonté commune de les hisser vers un partenariat économique et stratégique plus large ».

OUVRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Les entretiens entre les deux ministres ont porté sur « le développement de la coopération dans les différents maillons de la chaîne de valeur de l'industrie du pétrole et du gaz, notamment dans les domaines de l'exploration et de la production, du développement des champs, du raffinage et de la pétrochimie ». A ce titre, les deux parties réaffirment l'importance de l'activation du mémorandum d'entente signé entre Sonatrach et Petrosen pour ouvrir de nouvelles perspectives en matière d'investissement et d'échange d'expertises.

Les deux ministres ont évoqué aussi « les moyens pour la partie sénégalaise de bénéficier de l'expertise algérienne dans le développement du secteur du pétrole et du gaz au Sénégal, notamment dans le sillage des nouvelles découvertes que connaît ce pays », ainsi que « les voies de renforcement de la coopération dans les domaines de la formation et du transfert de connaissances entre l'Institut algérien pétrole (IAP) et son homologue sénégalais ».

PROMOTION DES PARTENARIATS SUD-SUD

Les deux ministres ont examiné également « les opportunités de coopération dans les industries pétrochimiques, le transport des hydrocarbures, la commercialisation des produits pétroliers et gaziers, ainsi qu'en matière d'échange d'expertises dans les domaines de la réglementation, de la gouvernance, de la gestion des données pétrolières, de la sécurité industrielle et de la pro-

tection de l'environnement », précise le communiqué.

Dans ce cadre, Arkab rappelle que « l'Algérie, conformément aux orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, attache une importance particulière au renforcement de la coopération intra-africaine et à la promotion des partenariats Sud-Sud, notamment dans le secteur des hydrocarbures ».

SOUTENIR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DU CONTINENT

Arkab a souligné « la nécessité d'intensifier la coordination entre les établissements spécialisés dans les deux pays et de con-

solider l'action commune au sein de l'Organisation des producteurs de pétrole africains (APPO), de manière à soutenir la sécurité énergétique du continent, à garantir le transfert de technologie et à renforcer les capacités africaines ».

Pour sa part, le ministre sénégalais a indiqué que son pays souhaitait bénéficier de l'expérience algérienne dans le domaine des hydrocarbures, saluant l'expertise dont jouit le groupe Sonatrach. Il a réaffirmé aussi la volonté du Sénégal d'élargir la coopération avec l'Algérie dans les différents segments de l'industrie pétrolière et gazière, conclut la même source.

Hamza B.

LA CONJONCTURE

Par Saïd B.

Les recours des opérateurs économiques : mise en place d'un système de réception en ligne

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a suspendu l'accueil physique des recours et des préoccupations des opérateurs économiques en mettant, toutefois en place, une réception 100 % en ligne et ce, jusqu'au 10 août 2026. En effet, selon le communiqué du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations cette procédure rentre dans le cadre de l'amélioration du traitement des dossiers déposés, afin de garantir la rapidité de leur examen et de leur traitement. Ainsi donc, l'accueil des opérateurs économiques à son siège serait temporairement suspendu pendant cette période, toutes les réclamations et préoccupations devant être déposées par courrier électronique, en fonction de la nature des dossiers. C'est pourquoi le département de Kamel Rezig, indique que les préoccupations et recours concernant le programme prévisionnel d'importation (deuxième semestre) seront envoyés à l'adresse: requete.fonctionnement@mcepe.gov.dz.

Et s'agissant des préoccupations et recours concernant l'importation pour la revente, ils seront envoyés à l'adresse : revende@mcepe.gov.dz. Quant aux préoccupations et recours concernant l'importation de services, ils doivent être envoyés à : requete.service@mcepe.gov.dz et les préoccupations et recours concernant l'exportation à requete.export@mcepe.gov.dz.

D'autre part et toujours, dans ce même ordre d'idées, « Le ministère invite tous les acteurs économiques à envoyer leurs recours et préoccupations, accompagnés des documents et données nécessaires, via l'e-mail dédié à chaque catégorie, afin de permettre aux services compétents de les examiner, de s'en occuper et d'y répondre dans les meilleurs délais », a conclu le communiqué.

Il est utile de rappeler que l'application de ce système « provisoire », jusqu'au 10 Août prochain, intervient trois jours après que l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (l'AAPI) ait annoncé, dans un communiqué, de nouvelles procédures pour les opérateurs économiques, applicables à compter du dimanche 26 juillet (C'est-à-dire hier, ndlr). Ainsi, tous les opérateurs économiques pourront désormais obtenir des contrats d'urbanisme (permis de construire, certificats de conformité), des autorisations d'exploitation pour les projets d'investissement enregistrés auprès du Guichet unique des grands projets et des investissements étrangers, des permis de travail et les pré-autorisations y afférentes, ainsi que diverses démarches et documents relatifs à la création d'entreprise, notamment l'inscription au registre du commerce et l'obtention des documents nécessaires.

Aussi, des procédures et documents relatifs aux autorités fiscales et au recouvrement des impôts et taxes dus pour la réalisation des projets d'investissement seront également disponibles.

De plus, l'agence a également indiqué que cette mesure s'inscrit dans le cadre des réformes en cours visant à améliorer le climat des investissements et à simplifier les procédures administratives, notamment par la réorganisation de l'Agence algérienne de promotion des investissements et la délégation de pouvoirs aux représentants des administrations et organismes publics accrédités auprès des guichets uniques.

Enfin, l'AAPI a affirmé que cette mesure « marque une nouvelle étape dans l'activation du système de guichet unique et témoigne de son engagement à améliorer en permanence la qualité de l'accompagnement administratif et à renforcer la coordination entre les différentes administrations et organismes publics, offrant ainsi aux investisseurs un processus administratif plus simple, plus efficace et plus performant, et renforçant l'attractivité du climat des investissements en Algérie. ».

S. B.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE À USAGE MÉDICAL

L'Algérie mise sur la coopération avec la société argentine "INVAP"

L'Algérie poursuit la diversification de ses ressources énergétiques et le développement d'un programme nucléaire à usage civil. Dans cette dynamique, le ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjal, a reçu hier, au siège du ministère une délégation de la société argentine "INVAP", spécialisée dans les technologies avancées de l'énergie nucléaire à usage médical.

La délégation était conduite par son Directeur général, Dario Guissi. Cette rencontre, tenue en présence de hauts cadres du secteur, illustre la volonté des pouvoirs publics de renforcer les partenariats stratégiques et de concrétiser des projets structurants

dans le domaine du nucléaire civil. 40 ans de coopération algéro-argentine au service de la science. Lors de l'entretien, M. Adjal a mis en avant "les bonnes relations" unissant l'Algérie et l'Argentine dans les domaines de l'énergie et des énergies renouvelables. Cette relation repose sur un "partenariat réussi" établi depuis 40 ans entre le Commissariat à l'énergie atomique (COMENA) et la société INVAP. Ce partenariat a déjà permis le lancement de plusieurs projets d'infrastructures liés à l'énergie nucléaire destinée à un usage pacifique, notamment dans le domaine médical. L'Argentine, reconnue mondialement pour son expertise dans la conception de réacteurs de recherche et la production de radio-isotopes, constitue un partenaire technologique de premier plan pour l'Algérie. Parmi les projets phares évoqués figure la réalisation, à Draria à Alger, d'une unité de production de radio-isotopes. Ces substances sont utilisées comme traceurs en imagerie médicale pour le diagnostic, ou comme agents en radiothérapie pour cibler et détruire les cellules cancéreuses. La mise en service de cette unité représente un saut qualitatif pour le système de santé national, en réduisant la dépendance aux impor-

tations et en garantissant un accès plus rapide aux traitements.

PRODUIRE LOCALEMENT POUR RÉPONDRE AUX BESOINS NATIONAUX

Le ministre a souligné l'importance d'élargir la coopération entre les deux pays, à travers le COMENA et INVAP, afin de tirer pleinement parti de l'expertise argentine. L'objectif affiché est clair : développer la filière de production de radio-isotopes en Algérie, avec à terme une fabrication 100% locale. Cette ambition s'inscrit dans une vision plus large de souveraineté sanitaire et scientifique. Disposer d'une capacité nationale de production permettra non seulement de couvrir les besoins des hôpitaux algériens, mais aussi d'envisager à moyen terme une exportation vers les pays de la région. M. Adjal a également insisté sur la nécessité d'accélérer le rythme des travaux de réalisation de l'unité de Draria et de respecter scrupuleusement les délais. Un suivi périodique du projet a été demandé afin de lever les contraintes et d'assurer sa mise en service dans les meilleurs délais. De son côté, le Directeur général d'INVAP s'est félicité du succès de la coopération bilatérale dans le domaine de l'usage médical de



l'énergie nucléaire. Il a salué les propositions formulées par le ministre et exprimé la disponibilité de la société argentine à accompagner l'Algérie dans les prochaines étapes, notamment sur le volet du transfert de technologie et de la formation des ressources humaines.

UN NUCLÉAIRE CIVIL AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Cette impulsion donnée au nucléaire médical s'inscrit dans la stratégie nationale visant à développer les applications pacifiques de l'énergie nucléaire. Au-delà de la santé, l'Algérie investit dans la recherche,

l'agriculture, l'industrie et la gestion de l'eau à travers le COMENA. Le choix de privilégier le nucléaire civil à des fins médicales et scientifiques permet de bâtir une expertise nationale solide, dans le respect des engagements internationaux de l'Algérie en matière de non-prolifération. Avec le projet de Draria et le renforcement du partenariat avec INVAP, l'Algérie pose une nouvelle pierre à l'édifice de son programme nucléaire civil. Une démarche qui vise à conjuguer sécurité énergétique, indépendance technologique et amélioration des services publics pour le citoyen.

Hamza B.

FOIRE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE "LEMSID"

La 4^e édition prévu du 17 au 27 septembre prochain à Alger



La Société Algeria Exhibitions, filiale du Groupe SAFEX, a annoncé dimanche dans un communiqué, l'organisation de la 4^e édition la Foire de la rentrée scolaire (Lemsid) du 17 au 27 septembre prochain au Palais des expositions des Pins maritimes (Alger). Ce rendez-vous annuel réunira plusieurs acteurs et opérateurs économiques spécialisés dans les domaines liés aux fournitures scolaires et de bureau, aux livres et à la formation, ainsi que des exposants activant dans le domaine de l'habillement, des produits alimentaires et des services destinés aux familles et aux établissements éducatifs. Cette manifestation vise à offrir un espace commercial intégré pour l'exposition et la commercialisation des produits et services, en permettant aux consommateurs d'acheter des fournitures scolaires et de bureau à des prix concurrentiels, contribuant ainsi à alléger les charges liées à la rentrée scolaire, à stimuler la

concurrence entre les opérateurs économiques, et à améliorer la qualité de l'offre destinée aux familles algériennes, selon le communiqué. Par ailleurs, dans le cadre du programme des manifestations économiques et commerciales accueilli par le Palais des expositions, il est prévu l'organisation de la première édition du Salon international de la fonderie et de la métallurgie (FONDRITECH EXPO) du 21 au 24 septembre, lit-on dans le communiqué. Cet événement constituera une plateforme professionnelle dédiée au rassemblement des différents acteurs nationaux et internationaux de la chaîne de valeur industrielle, notamment les producteurs de matières premières, les industriels, les fournisseurs d'équipements industriels, les prestataires de solutions technologiques, les entreprises de sous-traitance, les laboratoires de contrôle de la qualité et les centres de recherche et de développement". L'organisation de ce salon s'inscrit dans le cadre du soutien à la dyna-

mique industrielle nationale, du renforcement des capacités de production et de transformation, ainsi que de l'encouragement de l'innovation et de la modernisation technologique. Il vise également à accompagner les entreprises algériennes dans le développement de leur compétitivité et leur ouverture sur les marchés internationaux, contribuant ainsi à la promotion du produit national et à l'élargissement des opportunités de partenariat et d'investissement, précise le communiqué. La SAFEX a indiqué que les inscriptions pour participer aux deux salons précités restent ouvertes, invitant les intéressés à s'inscrire via sa plateforme électronique dédiée : "registration.safex.dz". Outre ces deux manifestations, le Palais des expositions abritera, au cours du mois de septembre, d'autres événements spécialisés, dont le Salon africain de l'apiculture et du miel "Africa Bee Expo" (du 3 au 6 septembre), le Salon international des équipements, des technologies et des services de l'eau "SIEE-Pollutec" (du 14 au 16 septembre) et le Salon international des façades, fenêtres et portes "SIFFP", (du 20 au 23 septembre). Il s'agit également du Salon international du chocolat et de la gourmandise, "Chocorium" (du 23 au 26 septembre) ainsi que le Salon international du tourisme médical et de l'investissement dans les établissements de santé "Clinvest Expo" (du 24 au 26 septembre), ajoute le communiqué.

R.N.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Djezzy réalise une hausse de 8,7 % de son chiffre d'affaire au premier semestre 2026



L'opérateur de téléphonie mobile, Djezzy a annoncé, hier, dans un communiqué, une progression de son chiffre d'affaires au premier semestre 2026, avec une hausse de 8,7 % par rapport à la même période en 2025, confirmant, ainsi, la dynamique de croissance de l'entreprise. "Au cours des six premiers mois de l'année 2026, Djezzy a réalisé un chiffre d'affaires de 62,2 milliards de dinars, en hausse de 8,7 % par rapport à la même période en 2025, alors que la base clients a également progressé pour atteindre 18,1 millions d'abonnés à fin juin 2026, soit une croissance de 4,2 % sur un an", précise la même source. Sur le plan financier, "l'EBITDA s'est établi à 26,7 milliards de dinars, en progression de 6,6 % par rapport à la même période en 2025, tandis que la marge EBITDA est demeurée au-dessus de 40 %", confirmant "la bonne maîtrise opérationnelle de l'entreprise", ajoute le communiqué. Cette évolution confirme, selon la même source, la dynamique de croissance de l'entreprise, portée par l'évolution de ses principaux indicateurs financiers et opérationnels. elle traduit "la confiance des clients et la pertinence des offres proposées", souligne l'opérateur. Concernant ces résultats, le Directeur général de Djezzy, M. Boumediene Senouci, a fait savoir qu'ils s'inscrivent dans "la trajectoire définie par la feuille de route annuelle et témoignent de la progression de la performance de l'entreprise, ainsi que de la confiance renouvelée de ses actionnaires et de ses clients".

R.N.

ARMÉE NATIONALE POPULAIRE

Arrestation de 5 narcotrafiquants et saisie de plus de 45 kg de cocaïne en 3^e Région militaire

Cinq (05) narcotrafiquants ont été arrêtés et plus de 45 kg de cocaïne ont été saisis dans les Secteurs militaires d'Adrar, Béchar et Timimoune, en 3^e Région militaire, par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP), indiquait, hier, un communiqué du ministère de la Défense nationale.

"D ans la dynamique des efforts déployés par les unités de l'ANP dans la lutte contre toutes formes de criminalité organisée et de narcotrafic, notamment au long de la bande frontalière sud-ouest de notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont arrêté, lors d'opérations de qualité menées au niveau des Secteurs militaires de Béchar, Adrar et Timimoune en 3^e Région militaire, (5) narcotrafiquants et ont saisi (45) kilogrammes et (357) grammes de drogue dure (cocaïne), ainsi que (59.997) comprimés psychotropes et (4) véhicules touristiques utilisés dans des opérations de trafic de drogue", pré-

cise la même source. Ces résultats réalisés sur le terrain dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, "confirment l'étroite coordination entre les différentes composantes de l'ANP qui veillent à garantir la sécurité et la quiétude des citoyens", relève le communiqué.

L'ANP POURSUIT SES INTERVENTIONS POUR L'EXTINCTION TOTALE DES INCENDIES ENREGISTRÉS DANS PLUSIEURS WILAYAS

Des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) poursuivent leurs interventions sur le terrain, en apportant leur soutien aux services de la Protection civile et aux directions des forêts, dans le but de contribuer à l'extinction des incendies ayant touché plusieurs wilayas du pays, causés par la vague de chaleur enregistrée cet été, indique samedi le ministère de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

"Suite aux incendies qui ont touché plusieurs wilayas du pays, causés par la vague de chaleur ayant marqué cet été, et dans le cadre des efforts nationaux visant à limiter la propagation des incendies, des détachements de l'ANP poursuivent leurs interventions sur le terrain, en apportant leur soutien aux services de la Protection civile et aux directions des



forêts, dans le but de contribuer à l'extinction des feux au niveau des wilayas de Blida, Médéa, Bouira, Tipaza et M'sila en 1^{ère} Région militaire, Tlemcen et Saida en 2^{ème} Région militaire, Annaba, El tarf, Skikda, Mila, Guelma, Sétif et Béjaïa en 5^e Région militaire", précise la même source.

"En exécution des instructions du Haut Commandement de l'ANP, tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés, notamment par l'engagement d'un nombre important d'unités

présent dans les zones sinistrées, ainsi que des moyens de Forces aériennes représentés par des avions Beriev Be200, d'une capacité estimée à 12000 litres d'eau, et des hélicoptères MI 26, d'une capacité pouvant atteindre 15000 litres, lesquels ont effectué plusieurs sorties aériennes à différents moments selon les conditions, ainsi que plusieurs engins, dont des tracteurs, des camions d'incendie et des ambulances ont été mobilisés", relève le communiqué.

Dans le même contexte, "des

détachements de l'ANP ont également participé à ces opérations, notamment les unités flottantes par le transport et l'évacuation des habitants des zones proches des régions touchées par les incendies, ainsi que par l'apport des premiers secours", indique le MDN, affirmant que "toutes les unités de l'ANP restent mobilisées pour l'accomplissement de ce devoir national, jusqu'à la maîtrise totale des incendies et leur extinction complète".

R.N.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DU CITOYEN

Le Médiateur de la République renforce son action de proximité



Le Médiateur de la République, M. Mohamed Hattab, a présidé dimanche à Alger une réunion de coordination consacrée à l'évaluation des résultats des visites de terrain effectuées à travers les différentes wilayas du pays. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du suivi du programme d'action annuel de l'institution. Elle a permis de faire le point sur les déplacements effectués sur le terrain, d'examiner les principaux résultats obtenus et de mesurer le degré de réactivité des services publics aux recommandations formulées à l'issue de ces visites.

DES SORTIES POUR RAPPROCHER L'ADMINISTRATION DU CITOYEN

Depuis le début de l'année, le Médiateur de la République et ses représentants locaux multiplient les sorties sur le terrain. L'objectif est clair : aller à la rencontre des citoyens, écouter leurs préoccupations et constater directement le fonctionnement des services publics. Ces visites permettent d'identifier les dysfonctionnements, les lenteurs administratives et les obstacles rencontrés par les usagers. Elles offrent aussi l'occasion de vérifier la mise en œuvre des décisions et des

instructions destinées à améliorer la qualité du service public. Chaque déplacement fait l'objet d'un rapport détaillé transmis aux autorités concernées afin d'assurer un suivi et une prise en charge rapide des dossiers. Lors de la réunion de dimanche, il a été souligné que ces sorties ont contribué à renforcer la confiance entre l'administration et le citoyen. Elles constituent un mécanisme essentiel de médiation préventive, visant à régler les problèmes en amont et à éviter leur aggravation.

VERS UNE INSTITUTION PLUS PERFORMANTE

Au-delà de l'évaluation des visites, la réunion a porté sur le renforcement des performances institutionnelles et des ressources humaines de l'instance. Un programme de formation a été examiné, tant au niveau central que local. Cette démarche vise à développer les compétences des personnels du Médiateur de la République, notamment dans les domaines de la qualité du service public, de la numérisation, de la communication administrative et des mécanismes de traitement des requêtes. L'objectif est de doter l'institution des outils nécessaires pour répondre avec efficacité et célérité aux sollicitations des citoyens.

En présidant cette réunion, M. Mohamed Hattab réaffirme la vocation du Médiateur de la République : être une passerelle

entre l'administration et le citoyen, et un levier pour une gouvernance plus transparente, plus juste et plus proche des préoccupations du terrain. A cette occasion, M. Hattab a souligné que l'investissement dans les ressources humaines constitue la "pierre angulaire" de la stratégie future de l'instance du Médiateur de la République, qui "vise à améliorer les performances, à ancrer la culture de la qualité et à promouvoir le service public", relevant que la formation est une nécessité pour répondre aux exigences de l'administration moderne et aux attentes des citoyens. A ce propos, le Médiateur de la République a appelé à tenir compte des résultats des visites de terrain dans l'élaboration des programmes de formation, en adaptant ces derniers aux besoins réels mis en évidence lors de ces déplacements, afin de "transformer les observations et les recommandations en mesures concrètes contribuant à l'amélioration des performances et au renforcement de l'efficacité des interventions de l'instance". Enfin, l'accent a été mis sur la poursuite de la mise en œuvre du programme des visites de terrain, le renforcement des mécanismes de suivi et d'évaluation et la priorisation de la valorisation des ressources humaines, considérées comme le "principal pilier" de la réussite des différents programmes de réforme et de développement engagés par l'instance du Médiateur de la République.

Hamza B.

FEUX DE FORÊT

Extinction de 72 incendies sur 80 durant les dernières 24 heures

Les services de la Protection civile ont réussi, durant les dernières 24 heures, à éteindre 72 incendies sur les 80 enregistrés dans plusieurs wilayas du pays, selon un bilan rendu public hier par la Direction générale de la Protection civile.

Concernant la situation des feux survenus dans les forêts, les maquis, les broussailles, les récoltes et les oasis, les services de la Protection civile ont enregistré, durant les dernières 24 heures et jusqu'à 7h00, "80 incendies, dont 72 maîtrisés". Dans ce contexte, les équipes de la Protection civile poursuivent leurs efforts pour éteindre 8 feux dans les wilayas de Souk Ahras (1), Skikda (1), El Tarf (1), Saïda (1), Béjaïa (1), Jijel (1), Tizi Ouzou (1) et Boumerdès (1).

97% DES INCENDIES MAÎTRISÉS

D'ailleurs, les unités de la Protection civile, appuyées par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) et des agents de la Direction générale des forêts, sont parvenues à maîtriser 97% des incendies qui ont touché plusieurs wilayas du pays, en raison de la hausse sensible des températures. Depuis le déclenchement de la vague d'incendies,



"du 8 juillet jusqu'à ce samedi à 13h, 1.850 incendies ont été recensés, dont 1.838 ont été maîtrisés par les services de la Protection civile, soit un taux dépassant les 97%", a indiqué le chargé de l'information et de la communication à la Direction générale de la Protection civile, Karim Benfahsi. Il a estimé que ces résultats ont été rendus possibles grâce à "la mobilisation, par les services de l'Etat, de tous les moyens matériels et humains pour venir complètement à bout des incendies". Il s'agit, a-t-il expliqué, de la mise en œuvre de "plans et stratégies rigoureux, consistant à évacuer les populations vers des zones sûres, à protéger les biens et les équipements publics, à éteindre les feux et à préserver le cheptel, ainsi que le patrimoine forestier". Il a, par ailleurs, précisé que le dernier bilan de la journée, de 7h00 à 13h00, fait état de "31

départs de feu, dont 19 ont été maîtrisés par les services de la Protection civile, tandis que les opérations d'extinction se poursuivent pour 12 incendies dans les wilayas de Souk Ahras, El Tarf, Béjaïa, Jijel, Saïda, Skikda et Constantine". "Le nombre d'incendies est, toutefois, en baisse constante par rapport aux jours précédents, où l'on enregistrerait une moyenne de 70 à 80 feux par jour", a-t-il estimé. Il est à noter que le bilan des 24 dernières heures (jusqu'à samedi 8h00) faisait état de l'extinction de 91 feux sur 103. A cette occasion, M. Benfahsi a salué l'élan de solidarité des citoyens qui sont intervenus spontanément pour contribuer à l'extinction des incendies, ajoutant que cela a offert "une image remarquable de l'unité nationale (ANP), réunissant citoyens, éléments de la Protection civile, membres de l'Armée nationale

populaire, agents des services forestiers et agricoles, ainsi que des employés". Par ailleurs, les détachements de l'ANP poursuivent leurs interventions sur le terrain, en apportant leur soutien aux services de la Protection civile et aux directions des forêts, dans le but de contribuer à l'extinction des incendies ayant touché plusieurs wilayas du pays. En exécution des instructions du Haut Commandement de l'ANP, tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés, notamment par l'engagement d'un nombre important d'unités présent dans les zones sinistrées, ainsi que des moyens de Forces aériennes représentés par des avions Beriev Be200, d'une capacité estimée à 12000 litres d'eau, et des hélicoptères MI 26, d'une capacité pouvant atteindre 15000 litres, lesquels ont effectué plusieurs sorties aériennes à différents moments selon les conditions, ainsi que plusieurs engins, dont des tracteurs, des camions d'incendie et des ambulances ont été mobilisés. Dans le même contexte, des détachements de l'ANP ont également participé à ces opérations, notamment les unités flottantes par le transport et l'évacuation des habitants des zones proches des régions touchées par les incendies, ainsi que par l'apport des premiers secours. Pendant ce temps, toutes les unités de l'ANP restent mobilisées pour l'accomplissement de ce devoir national jusqu'à la maîtrise totale des incendies et leur extinction complète.

BÉNI ABBÈS

Vers une sécurisation définitive de l'AEP grâce à des projets structurants

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a affirmé à Béni Abbès que les projets de transfert d'eau depuis la région d'El Zghamra vers le chef-lieu de la wilaya, ainsi que le renforcement de son alimentation en eau potable à partir du champ de captage de la commune de Tamtert, constituent des investissements stratégiques destinés à consolider la sécurité hydrique de la wilaya et à garantir, de manière durable, l'approvisionnement en eau potable. Lors de l'inspection du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Béni Abbès à partir du champ de captage de Tamtert, dont les infrastructures s'étendent sur un linéaire de 30 km, le ministre a souligné que cette opération s'inscrivait dans le cadre des efforts visant à améliorer le service public de l'eau, à renforcer les capacités de stockage et de transfert et à assurer une couverture durable des besoins de la population. Il a également insisté sur la nécessité d'accélérer le rythme des travaux, de respecter les délais contractuels et de garantir la qualité des ouvrages réalisés. Le projet comprend deux volets principaux. Le premier prévoit la réalisation d'une conduite de transfert de 15 km, accompagnée d'une station de pompage et d'un réservoir d'une capacité de 2.000 m³. Le second consiste en une autre conduite de 15 km, équipée d'une station de pompage et d'un réservoir de 5.000 m³.

A cette occasion, le ministre a pris connaissance d'un exposé technique sur l'état d'avancement des travaux et les différentes composantes du projet. Il a mis l'accent sur l'importance de sa mise en service dans les meilleurs délais, compte tenu de son rôle essentiel dans la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de la ville de Béni Abbès.

Selon le ministre, ce projet, combiné au transfert des eaux potables depuis la région

d'El Zghamra, formera un dispositif intégré qui permettra, une fois achevé, d'assurer définitivement l'alimentation en eau potable de la wilaya, de répondre aux attentes des habitants et de soutenir le développement local.

Au cours de sa visite, M. Bouzegza s'est également rendu à la station d'épuration des eaux usées de Béni Abbès, dotée d'une capacité de traitement de 2.000 m³ par jour. Il s'est informé des différentes étapes du traitement des eaux usées et de leur contribution à l'amélioration du service d'assainissement. Il a insisté sur la nécessité d'assurer une exploitation optimale de cette infrastructure, de préserver la disponibilité de ses équipements grâce à une maintenance régulière et de valoriser les eaux traitées par leur réutilisation dans les usages autorisés, conformément à la politique nationale de gestion rationnelle des ressources en eau.

La visite ministérielle a également porté sur le chantier de réalisation et d'équipement du siège de la Direction de l'hydraulique de la

wilaya de Béni Abbès, un projet destiné à renforcer les infrastructures administratives du secteur et à améliorer les conditions de travail, afin d'assurer un meilleur suivi et une gestion plus efficace des projets hydrauliques.

Le ministre avait entamé sa visite dans la wilaya par l'inspection du projet de transfert d'eau potable depuis la région d'El Zghamra vers Béni Abbès. A cette occasion, il a rappelé l'importance du projet de transferts hydrauliques Sud-sud, considéré comme l'un des principaux projets stratégiques visant à renforcer la sécurité hydrique dans les régions du Sud du pays.

S'étendant sur près de 1.300 kilomètres, de Béchar à Tindouf en passant par Béni Abbès, ce vaste projet permettra de renforcer l'interconnexion hydraulique entre les wilayas du Sud, de mobiliser des ressources en eau supplémentaires pour accompagner l'essor urbain et économique de la région et de garantir un approvisionnement durable en eau potable, a souligné le ministre.

ALGER

Le MSP commémore le 23e anniversaire du décès de cheikh Mahfoud Nahnah

Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) a organisé, à Alger, une conférence à l'occasion de la commémoration du 23e anniversaire du décès de son fondateur, cheikh Mahfoud Nahnah, au cours de laquelle ont été évoquées les principales étapes du parcours militant et politique du défunt. Cette conférence a été marquée par une série d'interventions mettant en lumière l'héritage intellectuel et politique de cheikh Mahfoud Nahnah, ainsi que le rôle qu'il a joué dans l'action partisane et dans la définition de la vision future du Mouvement. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le président du MSP, Abdelaali Hassani Cherif, est revenu sur la "pensée réformatrice" de cheikh Nahnah, soulignant qu'elle "repose sur les valeurs du juste milieu et de modération et les principes de la Déclaration du 1er Novembre". Cheikh Mahfoud Nahnah a "fondé sa pensée et son école sur l'unité, l'attention portée aux intérêts de la patrie et la moralisation de l'action politique, dépassant les clivages partisans pour embrasser ce qui fédère les Algériens", a précisé M. Hassani Cherif.

ECOLE SUPÉRIEURE DE LA MAGISTRATURE DE KOLÉA (TIPASA) Lotfi Boudjemaa préside la cérémonie de sortie de la 29e promotion des élèves magistrats

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a présidé à l'Ecole supérieure de la magistrature (ESM) de Koléa (wilaya de Tipasa), la cérémonie de sortie de la 29e promotion des élèves magistrats. La cérémonie de sortie de cette promotion, baptisée du nom du défunt magistrat Mohamed Boucena, s'est déroulée en présence de hauts responsables de l'Etat, ainsi que de représentants d'instances nationales. La promotion sortante comprend 482 magistrats ayant bénéficié d'une formation de haut niveau selon un programme englobant une formation théorique à l'Ecole et une formation pratique au sein des juridictions, des institutions publiques et des professions juridiques liées au secteur de la justice. Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre a souligné "la noblesse des missions incombant aux magistrats pour rendre justice et protéger les droits et libertés, exigeant un respect strict des valeurs de la justice et de la déontologie de la magistrature", estimant que la sortie de cette promotion constitue "l'un des fruits de la poursuite des efforts de réforme et de modernisation de la justice, dans le respect de la loi et conformément aux exigences de la conscience professionnelle du magistrat". Il a réitéré l'importance de l'investissement dans la ressource humaine en garantissant une "formation de qualité aux magistrats, en tant que pierre angulaire du système judiciaire et véritable enjeu pour réussir le processus de réforme de la justice et sa modernisation". Il a appelé à cet égard que le président de la République, président du Conseil supérieur de la magistrature, M. Abdelmadjid Tebboune, a placé la formation des magistrats "au premier rang des priorités, convaincu que la réforme de la justice n'atteindra ses objectifs qu'en préparant un magistrat compétent sur le plan scientifique et moral, et qualifié sur le plan professionnel, dans le cadre d'une vision stratégique intégrée". M. Boudjemaa a ajouté que la promulgation du statut de la magistrature il y a quatre mois constitue "une étape charnière dans le processus de modernisation du pouvoir judiciaire et le parachèvement du chantier de réforme de la justice, en application de la vision réformatrice consacrée par la Constitution". A cet égard, le ministre a affirmé que les réalisations accomplies dans le secteur de la justice "n'auraient pu se concrétiser sans le haut patronage et l'attention particulière accordés par le président de la République au secteur de la justice, ainsi que sa volonté constante de continuer à soutenir la magistrature". A noter que la cérémonie de sortie de la 29e promotion des magistrats a été marquée par la remise de diplômes et de cadeaux aux premiers lauréats, en reconnaissance de leurs efforts et de leur persévérance. Le ministre a également présidé, aux côtés des invités de l'ESM, une cérémonie en l'honneur de la famille du défunt magistrat Mohamed Boucena, en reconnaissance de son riche parcours professionnel dans le secteur de la justice.

LE CONSEILLER JURIDIQUE DU POLISARIO (RASD)

Premier mouvement de libération à faire annuler des accords commerciaux internationaux

Le peuple sahraoui mérite une reconnaissance internationale pour son rôle déterminant dans la défense de l'état de droit international et européen, a déclaré Emmanuel Devers, conseiller juridique du Front POLISARIO devant les juridictions européennes. S'exprimant lors d'une conférence internationale organisée à Chahid El Hafed par le Groupe de travail aux ressources naturelles, l'avocat a souligné que les actions en justice menées par le POLISARIO contre l'exploitation illégale des ressources du Sahara occidental ont fait de lui le premier mouvement de libération nationale à obtenir des arrêts historiques annulant des accords commerciaux internationaux devant les plus hautes cours de l'Union européenne. Rendant hommage à la vision des anciens dirigeants sahraouis, Mohamed Abdelaziz et Mhamed

Khaddad, ainsi qu'à son père Gilles Devers, l'intervenant a rappelé que l'offensive juridique initiée en 2012 relevait à l'époque d'un pari audacieux face aux institutions de l'UE. Cette stratégie persévérante a néanmoins porté ses fruits dès l'arrêt fondateur de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) en 2016, lequel a acté le statut distinct et séparé du Sahara occidental vis-à-vis du Maroc, réfutant toute prétention de souveraineté marocaine sur le territoire et posant les jalons d'une jurisprudence sans précédent. Consolidées par les jugements successifs de 2018, 2021 et 2024, ces victoires judiciaires ont définitivement entériné la capacité juridique du Front POLISARIO à représenter légitimement le peuple sahraoui devant les tribunaux européens. Selon M. Devers, ces décisions constituent non seulement une protection essentielle des



richesses sahraouies, mais établissent également un précédent jurisprudentiel d'une portée universelle pour tous les peuples luttant contre la spoliation de leurs ressources naturelles à travers le monde. Le conseiller juridique a enfin fustigé l'attitude de la Commission européenne et du Maroc spoliateur, dénonçant leurs tentatives de

prolonger artificiellement l'application d'accords frappés de nullité par la justice. Il a affirmé que ces contournements et manœuvres juridiques répétés traduisent une défaite juridique implicite pour Rabat et constituent l'aveu le plus flagrant de son absence de souveraineté effective sur le territoire du Sahara occidental.

LA COORDINATRICE DE L'OBSERVATOIRE SAHRAOUI (SONREP):

La souveraineté sur les ressources naturelles au cœur des enjeux géopolitiques

Le territoire du Sahara occidental recèle des richesses exceptionnelles dont l'exploitation sous occupation marocaine viole le droit international et alimente une vive rivalité géopolitique, a affirmé Yaguta El Mokhtar, coordinatrice de l'Observatoire sahraoui des ressources naturelles et de la protection de l'environnement (SONREP). S'exprimant lors d'une Conférence internationale consacrée à la souveraineté permanente du peuple sahraoui sur ses ressources, la responsable a rappelé que la diversité de ces richesses — allant des minéraux stratégiques à la pêche — renforce la légitimité juridique et historique des Sahraouis à disposer de leur patrimoine national. Sur le plan minier et énergétique, le territoire abrite environ 10,6 mil-

liards de tonnes de phosphates, soit 22 % des réserves mondiales majeures pour la sécurité alimentaire globale, aux côtés de gisements de fer, de métaux précieux, de terres rares et d'uranium. À ce potentiel s'ajoute une côte atlantique de 1 150 kilomètres figurant parmi les zones poissonneuses les plus poissonneuses de la planète avec une capacité durable de plus de deux millions de tonnes par an, ainsi qu'un gisement exceptionnel en énergies renouvelables (solaire et éolien) propice à la production d'hydrogène vert. Cependant, la responsable du SONREP a dénoncé l'impact écologique irréversible et la militarisation du territoire pour sécuriser ce pillage, ciblant notamment le mur de sable marocain de 2 700 kilomètres. Selon l'observa-

toire, cet ouvrage militaire a causé une grave dégradation de l'écosystème, pollué les terres par des millions de mines antipersonnel et confisqué l'accès aux ressources hydriques vitales au profit des projets d'extraction menés sans le consentement de la population autochtone. Enfin, Mme El Mokhtar a mis en lumière l'existence d'une «chaîne de pillage» transnationale impliquant des multinationales, des assureurs, des armateurs et des institutions financières complices du transfert illégal de ces ressources. Elle a réaffirmé que l'intégration forcée de ces richesses dans l'économie marocaine contrevient directement au statut du Sahara occidental en tant que territoire non autonome en attente de décolonisation.

SEMAINE BOURSIERE

Le Tunindex en baisse

Après une longue série de hausses successives, l'indice Tunindex a enregistré une baisse de 6,9% durant la semaine du 20 au 24 juillet 2026 pour se situer à 20847,19 points tout en portant, de ce fait, sa performance depuis le début de l'année à 55,00%. La semaine écoulée a été marquée par un rythme d'échanges toujours soutenu puisque le volume a cumulé une enveloppe de 70,5 millions de dinars (MD) soit une moyenne quotidienne de 14,1 MD. La Bourse de Tunis a connu au cours de la semaine la réalisation d'une transaction de bloc portant sur 30 212 actions BIAT à un cours unitaire de 170 dinars (D), soit un montant global de 5,1 MD.

COMPORTEMENT DES VALEURS

La valeur UIB s'est offert la meilleure performance de la semaine. L'action a enregistré une envolée de 15,31% à 36,900 dinars (D). L'action a amassé un flux de 0,756 MD sur la semaine boursière. Le titre TUNIS RE a affiché

une embellie de 8,71% à 14,350 D, dans un volume de 0,268 MD. Le titre STB a accusé la plus forte correction à la baisse de la semaine. L'action s'est délestée de 12,31% à 6,200 D. La valeur a été échangée à hauteur de 0,922 MD sur la semaine passée. La valeur ENNAKL a figuré parmi les plus grands perdants de la semaine. L'action a reculé de 8,48% à 20,300 D. La valeur a mobilisé de modestes échanges hebdomadaires de 0,061 MD. BNA BANK a été la valeur la plus dynamique sur la semaine, drainant des capitaux de 12,3 MD tout en enregistrant une baisse hebdomadaire de 6,14% pour atteindre un cours de clôture de 26,280 D. Le titre AMEN BANK a continué, à l'image de la semaine précédente, à drainer des volumes d'échanges conséquents s'élevant à 7,8 MD tout en affichant une régression de 4,85% à 94,200 MD. SMART TUNISIE : Les revenus réalisés durant le deuxième trimestre 2025, ont augmenté de 7% pour atteindre 117 339 mille dinars. Les charges

financières supportées au cours du 2ème trimestre 2026 s'élèvent à 5 135 mille dinars. Les produits financiers ont augmenté de 7% pour atteindre 3 194 mille dinars alors que la trésorerie nette s'est établie à - 10 036 mille dinars au 30 juin 2026 contre -3 250 mille dinars au 30 juin 2025. Les variations des charges financières et de la trésorerie nette sont en ligne avec l'accroissement de l'activité. La masse salariale du 2ème trimestre 2026 s'élève à 3 123 mille dinars. BT : Selon les indicateurs d'activité, les crédits à la clientèle (nets des provisions constituées) ont atteint 6.588.142 mille dinars au 30/06/2026, contre 6.009.216 mille dinars au 30/06/2025, soit une hausse de 578.926 mille dinars (+9,6%). Les dépôts de la clientèle sont en croissance de (+0,3%) passant de 6.788.271 mille dinars au 30/06/2025 à 6.807.267 mille dinars au 30/06/2026, soit une augmentation de 18.996 mille dinars. Le Produit Net Bancaire a atteint à la fin du 2ème trimestre 2026 un montant de 292.079 mille dinars,

contre 261.150 mille dinars à la fin du 2ème trimestre 2025, soit une progression de +11,8% (+30.929 mille dinars) tandis que les charges opératoires ont augmenté de +7% pour atteindre 91.772 mille dinars au 30/06/2026 contre 85.760 mille dinars au 30/06/2025. SAH LILAS : Au 30 juin 2026, les ventes nettes cumulées sont évaluées à 236.1 MD, soit une croissance de 5.1% par rapport à l'exercice 2025. Les ventes du 2ème trimestre 2026 ont atteint 124.7 MD soit une croissance de 2.4% par rapport au 2ème trimestre 2025. Le chiffre d'affaires local cumulé s'est établi à 192.4 MD, soit pratiquement en ligne par rapport au 2ème semestre 2025 (- 0.4%). Les ventes à l'export cumulées ont atteint 43.7 MD contre 31.6 MD au 30 juin 2025, soit une croissance de 38.4%. Au 30 juin 2026, les revenus nets consolidés du groupe ont atteint 498.1 MD contre 472.2 MD à fin juin 2025, soit un chiffre d'affaires additionnel de 25.9 MD et une hausse de 5.5%.

DES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DE LIBYE

Les États-Unis imposent un droit de douane de 12,5 %

La Libye figure parmi les 60 partenaires commerciaux dont les exportations vers les États-Unis seront soumises à de nouveaux droits de douane à l'importation dans le cadre d'une initiative de contrôle des échanges annoncée par l'administration américaine. En vertu des nouvelles mesures, les importations en provenance de Libye seront soumises à un droit de douane de 12,5 %, plaçant ainsi le pays au même rang que des dizaines de nations du Moyen-Orient, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine concernées par cette nouvelle politique. Les autres pays inclus dans l'initiative seront soumis à des droits de douane de 10 % ou de 12,5 %, selon les conclusions des enquêtes américaines sur l'application des interdictions relatives aux marchandises produites par le travail forcé. Ces droits de douane ont été instaurés en vertu de l'article 301 de la loi américaine sur le commerce de 1974, suite à des enquêtes menées par le Bureau du représentant américain au commerce. Selon l'administration, ces mesures visent les pays qui n'ont pas réussi à empêcher efficacement l'intégration de marchandises produites par le travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement internationales. Ces nouveaux droits de douane sont entrés en vigueur à l'expiration d'un droit de douane mondial temporaire de 10 %, remplaçant ainsi cette mesure par un cadre commercial plus permanent. Le représentant américain au commerce, Jamieson Greer, a déclaré que cette mesure vise à renforcer l'application des lois commerciales américaines et à encourager les partenaires commerciaux à adopter et à mettre en œuvre efficacement des mesures interdisant les importations liées au travail forcé. L'administration soutient que cette politique répond à la fois aux préoccupations relatives aux droits humains et aux pratiques commerciales déloyales. Le nouveau régime tarifaire s'applique à 99,4 % des importations américaines, bien que de nombreux produits — notamment le pétrole et le gaz, les engrais, certains produits alimentaires, les minéraux critiques, les pièces d'aéronefs et les marchandises déjà couvertes par des droits de douane distincts au titre de la sécurité nationale — soient exemptés de ces droits supplémentaires.

JUSTICE LIBYENNE

Les travailleurs du secteur réclament l'application de la loi sur les salaires

Le Syndicat des employés du secteur de la justice et des organes judiciaires a annoncé une suspension nationale du travail à travers la Libye à compter du 30 juillet, appelant les autorités à mettre en œuvre la loi n° 2 de 2025, qui prévoit des augmentations de salaire pour les employés du secteur de la justice et des institutions judiciaires.

Dans un communiqué, le syndicat a déclaré que l'arrêt de travail resterait en vigueur jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur l'augmentation des salaires, arguant que les employés du secteur de la justice ont attendu trop longtemps la mise en œuvre de cette législation.

Le syndicat a exhorté les autorités compétentes à prendre des mesures immédiates pour faire appliquer la loi, jugeant cette mesure indispensable à la protection des droits financiers des employés des tribunaux, des parquets et autres institutions judiciaires libyennes.

La suspension prévue devrait perturber le fonctionnement quotidien des tribunaux et des instances judiciaires à l'échelle nationale si aucun accord n'est trouvé avant la date annoncée.

Cette annonce accroît la pression sur le gouvernement pour qu'il s'attaque au problème persistant des salaires et évite toute perturbation du système judiciaire du pays.

AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT RURAL

LE FIGUIER DE BARBARIE :

L'excellente plante xérophYTE pour lutter contre la désertification à l'aune des changements climatiques

Mohamed KHLATI (*)
Docteur et Expert Agronome

Dans de nombreux pays à travers le monde notamment ceux à climats arides et semi-arides, beaucoup d'expériences ont montré l'importance de la culture du figuier Barbarie dans le maintien et la restauration des écosystèmes naturels compte tenu de sa capacité à s'adapter aux climats les plus rudes et d'être utilisée par ailleurs comme une espèce servant la lutte contre la désertification et la dégradation des terres et des sols.

Les vergers denses de figuiers de barbarie constituent des milieux de prolifération de la faune et de la flore et deviennent des sites idoines de biodiversité.

Cette plante légendaire qui existe depuis des millénaires à vertus spectaculaires revêt aussi une importance économique et sociale dans la mesure où elle permet de créer des opportunités d'emplois, de revenus et de richesses notamment en zones rurales outre qu'elle sert pour l'alimentation humaine et animale, pour être encore une plante cosmétique et médicinale, à la fois. Les huiles extraites des graines de ses fruits (les figues) de surcroît très onéreuses peuvent être des sources de diversification économique ; c'est dire que ces nombreuses considérations plaident pour accorder à la culture du figuier de barbarie un intérêt et une priorité dans les programmes sectoriels du développement agricole et rural.

Les Opuntias (nom scientifique : *Opuntia ficus indica*) ou figuiers de barbarie appelés communément dans notre pays en fonction des régions « El Hendi », « Karmous Nsara » ou « Akarmousse en Kabylie », sont des angiospermes dialypétales calciflores de l'ordre des Opuntiales ou Cactales, de la famille de Cactacea. On dénombre, aujourd'hui quelques 130 genres et 1500 espèces. C'est une plante originaire du Mexique qui fût introduite en Espagne par les conquistadors et qui s'est naturalisée dans de nombreux autres continents pour se propager dans le bassin méditerranéen, en Afrique du Nord et Afrique du Sud. Son aire de culture tend aujourd'hui à s'accroître, inexorablement.

El Idrissi, le célèbre géographe Andalous (12ème siècle) dit avoir déjà vu le figuier de Barbarie à Tébessa. La plante a été également citée dans "Kitab



Souk Ahras (Sid Fradj) : Verger de Figue de Barbarie

El Filaha" d'Ibn El Aouam, en Andalousie. La répartition du figuier de barbarie dans plusieurs endroits du pays conforte la thèse selon laquelle, le figuier de Barbarie existe en Algérie depuis des millénaires.

Le figuier de barbarie est un arbuste, robuste pouvant atteindre 3 mètres de hauteur, dont la partie basale, lignifiée par transformation des raquettes, forme les branches. Celles-ci aplaties prennent le nom de cladodes. L'opuntia se présente sous deux formes : une forme épineuse et une forme inerme (sans épines). Les fleurs hermaphrodites s'insèrent sur le bord supérieur des cladodes et portent de nombreuses sépales grasses et de pétales ovales pointus de couleur jaune vif. Les felles, très petites, restent très peu de temps dans les auréoles, puis disparaissent. Le fruit (la figue) est une baie comestible contenant des graines dures.

1- Agrotechnie de la figue de Barbarie.

Sur le plan agronomique, le figuier de barbarie croît dans les zones arides et semi-arides à pluviométrie supérieure à 150 mm/an. Il redoute les grands froids et gelées prolongées, tout en étant résilient à la chaleur, à la sécheresse et aux fluctuations climatiques. Cependant, bien que très peu exigeante sur le plan pédologique (sol), cette espèce craint les sols hydromorphes, lourds et compacts, mais s'adapte toutefois mieux aux sols légers et se développe à des altitudes allant de 10 à 1000 m. L'opuntia se multiplie par bouturage des cladodes. Ainsi et pour assurer une bonne reprise du bouturage, il est recommandé de planter des cladodes âgés de 3 à 5 ans, sur un sol propre dépourvu de plantes adventices. Parmi les techniques de plantation, on distingue : la plantation à raquette unique, la technique la plus utilisée et qui consiste à poser les raquettes à plat sur le sol ameubli et/ou sillonné, puis les recouvrir aux 2/3 de terres. Il existe également la plantation à double

raquettes consistant à planter à l'opposé une raquette double ayant pour avantage d'entrer en production plus rapidement. La densité de plantation est fonction du milieu sous des pluviométries allant de 150 à 500 mm/an, les écartements sont de 5 à 10 m entre les rangs et de 0.5 à 1 m entre les cladodes. Elle est de 4000 pieds/ha dans les zones à pluviométrie annuelle de 400 mm et de 1000 pieds/ha dans les zones sous une pluviométrie de 150 mm/an. L'apport de la fumure, selon certains auteurs, influe positivement sur la production de l'opuntia ainsi que sur sa teneur en protéines. Cet apport est de l'ordre de 10 tonnes/ha de fumier d'ovins, 50 unité/ha de P2 O5 et 20 unité/ha d'azote et l'arrosage des jeunes plantes est nécessaire durant les deux premières années. Il est de 4 à 5 litres/pied, à raison de deux fois la 1ère année, et, une fois la 2ème année. D'après les expérimentations réalisées sur la culture des opuntias, la technique de plantation la plus recommandée est celle à raquette simple (ou unique) mais faut-il cependant d'éviter le contact direct des raquettes avec le fumier, de veiller à ce qu'elles soient saines, ni trop âgées ni trop jeunes et de laisser les se cicatrifier durant une ou deux semaines, avant leur plantation. Une irrigation à partir du mois d'avril et un désherbage à proximité des raquettes est nécessaire. La production des opuntias est variable en fonction de nombreux paramètres tels que : le type de sol, l'irrigation, l'apport de fumure et la fréquence de coupes.

2- Les vertus de la figue de barbarie :

Une riche bibliothèque produite en la matière fait valoir que ce sont les Mexicains qui sont les premiers à avoir décelé les nombreuses vertus alimentaires et thérapeutiques de l'opuntia. Le Mexique étant le premier producteur et exportateur de la figue de barbarie. Au Chili, les figues de Barbaries sont utilisées pour

la fabrication d'un sirop aux caractéristiques nutritionnelles qui sont proches de celles du raisin et du maïs. Les raquettes sont aussi utilisées comme matière première pour la production de biogaz, par fermentation naturelle. La figue de Barbarie a par ailleurs une teneur très élevée en magnésium ainsi qu'en potassium. C'est un aliment tant usité comme fruit que légume, très bénéfique pour la santé humaine, bien sûr, si on n'en abuse pas. Sa consommation favorise chez l'être humain la baisse des taux de glucose sanguin, du cholestérol et des triglycérides sanguins, disent les spécialistes. Mais, si elle est un peu trop excessive, cela peut entraîner des constipations très aiguës chez les gourmands un peu trop audacieux. Des recherches poussées ont montré que la figue de barbarie est l'un des aliments le plus complet et le plus riche en nutriments (sels minéraux, vitamines...), au point qu'il est qualifié de produit «neutraceutique». Concernant les jeunes raquettes (cladodes), leur consommation est une habitude alimentaire des Mexicains. Le cactus (figues et raquettes) revêt également des vertus thérapeutiques indéniables. Ces produits sont utilisés dans la prévention contre nombre de maladies comme le diabète, le mauvais cholestérol, les maladies cardio-vasculaires ou encore pour le traitement du rhumatisme, la toux, les infections de l'appareil urinaire, les troubles digestifs, l'ulcère, les diarrhées et les coliques. Il est connu aussi pour son efficacité comme antirides, ainsi que comme base pour la fabrication de diverses préparations cosmétiques, notamment sous forme de crèmes, de shampoings et d'assouplissants de cheveux. C'est également un bon diurétique, antispasmodique et émollient. L'Opuntia peut servir également d'aliment pour l'homme et l'animal à la fois. Pour l'alimentation humaine, son fruit délicieux et nourrissant peut être séché et conservé. On y prépare d'excellentes confitures. Sa composition chimique : mucilage, sucre, acide glutamique, acide citrique, acide malique, acide oxalique et vitamine C. Enfin, l'opuntia possède des propriétés médicinales importantes, relèvent les nutritionnistes. C'est dire que tout est valorisable, rien n'est à jeter de la figue de Barbarie et que l'on pourrait produire beaucoup de choses avec le fruit, les fleurs, les graines mais aussi des confitures, du jus, du miel, des condiments pour la salade, un complément alimentaire pour le bétail, une huile parmi les plus rare et chère au monde ainsi qu'une grande gamme de produits cosmétiques de luxe au regard de ses incroyables et nombreuses vertus médicinales. L'huile de la figue de Barbarie est rare et très précieuse. Elle est extraite des graines. Il faut au moins une tonne de fruits pour en produire un seul litre. Un simple flacon de 30 cl d'huile pur peut se vendre à pas moins de 70 euros (c'est-à-dire plus cher qu'un baril de pétrole, il y'a quelque temps). C'est donc un produit de luxe dont la commercialisation est à envisager dans certaines régions d'Algérie comme Souk Haras ou Tébessa, là où de nombreuses variétés locales sont considérées par les connaisseurs comme parmi les meilleures du pays. Bien que peu connues, on estime aujourd'hui, les superficies de l'opuntia à quelques 56.000 hectares selon les données du Haut Commissariat du Développement de la Steppe (HCDS) qui a projeté dès l'année 1994, l'extension de cette espèce à travers les zones des parcours pour la constitution d'un potentiel fourrager, de protection et de support de l'activité pastorale, plus particulièrement en années de disette dont les principaux objectifs sont (i), la réhabilitation des terres de parcours dégradés ; (ii), la production fourragère (constitution de réserves sur pied pour les années de disette) ; (iii), la lutte contre l'érosion des sols ; (iii), l'amélioration des revenus et (iv), la conservation de la biodiversité. La démarche opérationnelle entreprise tant par le HCDS que par certaines universités (Bejaia, Tébessa, Mostaganem et Tiaret), de concert avec les instituts de recherche (INRAA-INRF), ou associations œuvrant dans le domaine sont fondées sur l'implication et la participation des communautés concernées par la promotion de cette plante miraculeuse qui nécessite extension et valorisation, compte tenu de ses vertus spectaculaires. Ceci dit, en Algérie, un pays où les zones arides et semi-arides occupent de grandes superficies, l'intérêt du cactus, en dehors de ses vertus alimentaires et thérapeutiques, en tant que plante fourragère est évident. En effet, Le figuier de barbarie est une culture nécessaire à l'amélioration des parcours et la création de réserves fourragères mobilisables durant les périodes difficiles.

Suite en page 9

Suite en page 9

La forte teneur en eau (90%) du cactus lui confère un autre rôle aussi important : ses raquettes succulentes peuvent assurer la satisfaction de 80% des besoins du bétail en eau d'abreuvement, notamment durant les périodes chaudes où les troupeaux ne cessent de transhumier en quête des points d'eau. Sur le plan environnemental, la culture de l'opuntia permet la préservation des sols contre l'érosion, la lutte contre la désertification et la conservation de la biodiversité, tout en contribuant à la régénération des espèces végétales spontanées et à la constitution d'un microclimat favorable au développement d'une faune et une flore très diversifiées. Le cactus présente également des avantages alimentaires indéniables, puisqu'il peut contribuer à la lutte contre la famine et la malnutrition et procurer des revenus en zones rurales. Cependant, bien qu'il n'existe pas d'études très précises sur l'acceptabilité des raquettes par les animaux, de nombreux auteurs s'accordent à dire qu'elles sont bien appréciées par le bétail quand elles sont distribuées fraîches et hachées. D'après des experts de la FAO-1989, les bovins consomment 25 à 35 Kg de raquettes par tête et par jour, tandis que les ovins consomment jusqu'à 5 Kg par tête et par jour (Cordier 1947, in FAO, 1989). Cependant, du fait de sa faible valeur fourragère, soit 0.72 Unités fourragères/Kg de matières sèches (FAO, 1989), les raquettes de l'opuntia devront être distribuées à l'animal comme aliment supplémentaire, additionnées à un autre fourrage ou concentré.

Une ration à base seule, ne répond pas aux besoins d'entretien de l'animal, tandis qu'elle réduit considérablement ses besoins en eau, affirment de nombreux spécialistes. Si le fruit est indiqué par les professionnels comme un complément alimentaire exceptionnel, notamment pour ses aptitudes à brûler la graisse et aide à lutter contre la fatigue, les graines compactées en granulés, ainsi que les raquettes produisent également un très bon complément alimentaire pour le bétail. En matière de productivité et de rentabilité, autant dire que pour les zones arides et semi-arides il n'y a pas mieux comme fourrage !

3. Etudes et recherches sur le figuier de Barbarie, en Algérie.

Au cours d'un séminaire sur la figue de barbarie organisé par les services de vulgarisation du Ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, à l'ITEF de Batna, les 10 et 11 octobre 2015, nombre de spécialistes sont venus présenter leurs résultats de recherche et études sur l'opuntia, en présence d'experts mexicains. On en retient quelques uns de ces résultats et de certaines idées forces liés au sujet :

Pour Dr.Saci Belagat de l'Université de Mostaganem, la culture de l'opuntia est restée pour longtemps marginalisée. Elle devra prendre de l'importance au vu du changement climatique et de la dégradation des sols par érosion éolienne, hydrique et les impacts anthropiques dommageables, sachant qu'en raison de sa situation orographique, des facteurs pédogénétiques lents et limités, l'Algérie y sera fortement impactée. A l'ouest du pays et au vu des performances, les recherches entreprises en milieu semi-aride, ont été orientées vers l'adaptation du figuier aux Gypsosols de la zone de Aïn Skhouna dans la wilaya de Saïda. Cette espèce xérophyte aux grandes capacités de rétention en eau a démontré la 1ère année de sa plantation sans apport d'eau sa résistance, fit remarquer l'orateur. Bien que les résultats soient encore parcelaires, il est constaté un effrètement de la roche pétrogypique sur au moins 2 à 3 cm et la production d'un sol pédologique. Le chercheur voit ainsi que les Opuntias sont une chance pour réhabiliter les zones arides et semi-arides. Si la culture des Opuntia est demeurée plus ou moins marginale et accessoirement utilisée dans la protection des sols, elle devrait, compte tenu du changement climatique, prendre une place prépondérante dans la recherche appliquée. En plus des milieux steppiques qui sont à réhabiliter en y associant la culture des opuntias, mentionne M.Belgat, il faut joindre à cela 30 millions d'ha des bassins versants affectés par l'érosion et la dégradation des sols dont 10% de ces terres peuvent être réservés à la culture moderne de cette espèce..

Pour sa part Dr Neffar Souad, de l'Université de Tébessa note que certaines espèces végétales



La figue (fruit) du figuier de Barbarie.

aux faibles exigences écologiques telles que le figuier de Barbarie peuvent être de bonnes modulatrices de la restauration des écosystèmes dégradés (cas des parcours steppiques de l'Est algérien). L'étude qu'elle a effectuée s'est étalée de 2008 à 2010, dans la station de Anba (Tébessa), avait pour objectif de voir l'effet de jeunes et vieilles plantations de figuier de Barbarie sur le sol et la végétation. Ses résultats ont révélé que cet arbuste pourrait engendrer une amélioration du microenvironnement en augmentant d'une manière significative le taux de recouvrement dans les parcelles plantées de 36% à 74% en 2008, de 56% à 97% en 2009 et de 29% à 75% en 2010, ainsi que celui de la matière organique de 2.47% à 4.97%. Ainsi donc, la plante pourrait être alors une bonne alternative pour élever la dynamique des ressources et restaurer la végétation dans les milieux arides et semi arides, note Dr Neffar.

Dr. Louacini Brahim Kamel de l'Université de Tiaret, fit mentionner que l'étude sur le figuier de Barbarie avait pour but de déterminer le régime le plus adéquat à base d'Opuntia ficus indica inermis apte à couvrir les besoins énergétiques et son effet sur la digestibilité in vivo et des paramètres biochimiques préétablis et le gain de poids. Au sujet, des essais d'incorporation de l'opuntia inerme menés ont démontré que la cladode est riche en calcium,

potassium et magnésium, mais toutefois pauvre en phosphore. Il peut être mélangé avec d'autres aliments de bétail (orges).

Pour les besoins d'entretien, fit remarquer M. Louacini, les résultats de la digestibilité ont montré que l'Opuntia améliore la digestibilité de la matière organique des régimes à base de paille. L'incorporation de la cladode a pu satisfaire les besoins énergétiques des animaux et peut se substituer à l'orge en grains en période de sécheresse. Mme Oulbsir Nadira, Agronome de la DSA de Béjaïa, fit noter qu'en Algérie, cette culture trouve amplement sa place du fait de son adaptabilité aux zones agro-écologiques les plus difficiles, de son coût réduit par rapport aux espèces arboricoles rustiques.

A titre d'exemple, dit-elle (la mise en place d'un hectare d'olivier coûterait entre 500.000 à 600.000 Da, alors qu'un hectare de figuier de barbarie n'ex céderait pas 80.000 Da et n'exige pas trop de technicité quant à sa conduite et peut rapporter au minimum 150.000 DA de fruits frais sans dépenses d'entretiens notables et jusqu'à 400.000 DA en améliorant les techniques culturales et en valorisant les sous produits. Par ailleurs, une multitude d'activités de transformation et de valorisation des sous produits de figuier de barbarie généreraient des emplois et des revenus supplémentaires en zones rurales et enrichir le marché avec des produits de terroir, note Mme Oulbsir.

Pour M. Mohamed Yazid, Hambli, Agronome expert, alors président de la chambre d'agriculture de la wilaya de Souk Ahras fit observer que le phénomène des changements climatiques constitue un défi en raison de ses impacts négatifs sur les ressources naturelles et sur les productions agricoles, ce qui pourrait conduire à un déficit alimentaire. Aussi faut-il penser, dit l'orateur, à des solutions pour une exploitation rationnelle de ces ressources. Le figuier de barbarie en constitue ainsi une alternative. Peu exigeante en eau, sa culture est relativement facile mais ses vertus et ses utilisations sont nombreuses. L'Algérie dispose de 32 millions ha de steppe, un potentiel énorme qui peut développer une économie de substitution, si on s'oriente sur un système de culture du terroir dont l'opuntia en est une. Cela permet d'améliorer nos écosys-

tèmes, d'augmenter la surface agricole utile (SAU) du pays et valoriser nos territoires. La documentation variée consultée fait mention que le figuier de barbarie apparaît comme une plante utile pour endiguer l'avancée du désert. Elle a pour particularité de fixer le CO2., de réduire les pertes en eau par évapotranspiration. Les avantages offerts par cette culture sont par ailleurs multiples. Elle est parfaitement adaptée aux conditions de semi-aridité et aridité. Avec une pluviosité annuelle ne dépassant pas 100 mm, la plante est capable de végéter et fructifier normalement. Sa culture nécessite moins d'investissement que la céréali-culture, car son rendement peut être plus élevé que les autres cultures traditionnelles. Il est possible d'enregistrer des rendements de 9600 q de figues (fruits), à l'hectare.

La récolte des figues est une opération qui utilise une main d'œuvre mobilisable pendant au moins, sept mois (de juin à décembre). Les fleurs de l'opuntia constituent également une source de nutrition très appréciée par les abeilles domestiques, ce qui offre la possibilité de promouvoir des activités apicoles aptes à favoriser la pollinisation d'une multitude de végétaux. Enfin, il peut jouer un rôle important dans la fixation des sols. Sa culture peut être réalisée dans des localités menacées par l'érosion et /ou là nulle autre spéculation ne peut réussir.

En définitive, l'Opuntia, le figuier de barbarie, longtemps marginalisé pourrait aujourd'hui être développé et pleinement valorisé. Sa culture est très peu exigeante en investissements et les revenus qu'il peut générer sont importants, outre que sur le plan environnemental, il est d'une grande utilité pour la lutte contre la désertification, l'érosion et les changements climatiques. Il pourrait servir comme aliment de bétail. La plante permet également de corriger la fertilité des sols et instaurer les écosystèmes car, en forêts, elle peut ralentir la propagation des incendies ; comme il joue un rôle de protection et de clôture (brise vent). Ses apports sur le plan économique et social sont pluriels et ses bienfaits et vertus sont multiples. Y penser à promouvoir, c'est déjà agir.

Mohamed KHIATI.
Docteur et Expert Agronome
khiam61@yahoo.fr



Souk Ahras (Sid Fradj) : Visite d'un verger de Figue de Barbarie

HORIZONS

ASSEMBLÉE POPULAIRE NATIONALE : À LA VEILLE DE L'INSTALLATION DE LA 10^E LÉGISLATURE

Dans les coulisses de l'hémicycle

LE COMPTE À REBOURS EST ENCLENCHÉ

Le palais Zighoud-Youcef achève sa mue pour accueillir les députés nouvellement élus. À quelques jours de l'installation officielle des députés issus des élections législatives du 2 juillet dernier, l'effervescence est à son comble au sein de l'Assemblée. Malgré la canicule et la période des congés annuels, l'ensemble des services de l'APN tourne à plein régime pour préparer le coup d'envoi de la dixième législature. Entre protocoles d'accueil, modernisation numérique et réaménagement de l'hémicycle, les équipes s'activent afin de garantir une rentrée parlementaire sans faille. Il ne reste plus que quelques jours avant que les nouveaux députés ne prennent officiellement leurs fonctions.

Loin de l'image d'une administration au ralenti, les couloirs du palais résonnent d'une intense activité. Responsables et agents sont à pied d'œuvre. Cette mobilisation générale, en plein été, témoigne de l'importance de ce rendez-vous démocratique. La chaleur accablante n'a en rien entamé la détermination des personnels, qui assurent la continuité et le bon fonctionnement de l'ensemble des services. Lors d'une visite effectuée au sein des différents services de l'institution, nous avons été reçus par Abdelkrim Salhi, sous-directeur à la direction de la communication de l'APN. Le responsable a détaillé avec précision le protocole qui sera mis en œuvre le jour J. Selon ses explications, les nouveaux députés seront d'abord accueillis dans la salle Rabah-Bitat, située au sein même de l'Assemblée. C'est dans cet espace que débitera leur parcours d'installation. Il a précisé qu'un cartable complet sera remis à chaque élu dès son arrivée. Celui-ci contiendra, outre les fiches administratives à remplir, des documents fondamentaux tels que la Constitution et le règlement intérieur de l'Assemblée. Cette documentation permettra aux députés de s'approprier les règles encadrant l'exercice de leur mandat avant de rejoindre l'hémicycle. Salhi a insisté sur le caractère parfaitement huilé de l'organisation, affirmant que tout est fin prêt pour cette journée exceptionnelle.

PROTOCOLE D'ACCUEIL

Au cœur de cette effervescence, l'hémicycle fait l'objet de toutes les attentions. Les équipes techniques procèdent aux derniers réglages afin de garantir le bon déroulement de la séance d'installation. Chaque pupitre, chaque système de vote et chaque microphone sont minutieusement vérifiés.



L'objectif est d'offrir un cadre solennel et parfaitement fonctionnel pour cette première séance qui marquera le lancement des travaux de la dixième législature. En parallèle, les services administratifs travaillent d'arrachepied sur le volet humain et protocolaire. Les noms des députés élus le 2 juillet étant désormais connus, les procédures d'inscription suivent leur cours. Chaque nouvel élu bénéficie d'un accompagnement pour la constitution de son dossier administratif.

Badges, accès numériques et affectation des bureaux sont préparés avec rigueur afin de faciliter leur prise de fonction dès le premier jour. Dans le cadre de la modernisation des outils parlementaires, Amalou Réda, directeur de l'informatique à l'APN, nous a reçus dans son bureau le jour même où les nouveaux députés ont commencé à s'inscrire sur l'application «Nouwab 2026».

Le responsable a expliqué que grâce à leur numéro d'identification nationale, les élus renseignent leurs données personnelles via cette plateforme sécurisée. Cette démarche permettra notamment d'identifier le doyen ainsi que les deux plus jeunes députés, appelés à présider la première séance d'installation en qualité de bureau provisoire. Le directeur de l'informatique a également indiqué que ces données serviront de base à la nouvelle répartition des sièges au sein de l'hémicycle. Les places seront attribuées dans le strict respect de l'organisation.

L'ÉVOLUTION NUMÉRIQUE

Au-delà de cette application centrale, le guide des services numériques qui sera

remis aux élus constitue un véritable manuel de référence. Complet et détaillé, il a été conçu pour familiariser les parlementaires avec l'ensemble de l'écosystème numérique de l'Assemblée durant la législature 2026-2031. Ce document recense toutes les applications et plateformes numériques mises à leur disposition, tout en formulant des recommandations précises sur les mesures de sécurité à adopter face aux risques cybernétiques. Il insiste notamment sur la protection des données à caractère personnel et rappelle les principes garantissant leur sécurité ainsi que leur utilisation dans le cadre du travail parlementaire quotidien. Le guide s'ouvre sur la présentation du portail officiel de l'APN (www.apn.dz), véritable passerelle numérique donnant accès à l'activité législative ainsi qu'aux archives documentaires et audiovisuelles de l'institution.

L'innovation majeure réside toutefois dans l'application mobile «Ennaib» (le député), qui sera installée sur les téléphones intelligents de tous les nouveaux élus. Téléchargeable via un QR Code, cette application interne constitue une plateforme numérique unifiée offrant un accès sécurisé à l'ensemble des services digitaux de l'Assemblée.

Le guide présente également une multitude d'outils pratiques, parmi lesquels la plateforme de recherches et d'études législatives (SDEL), l'application d'inscription aux interventions (inscription.apn.dz), la bibliothèque parlementaire numérique (bibliotheque.apn.dz), le système de gestion des questions orales et écrites (questions.apn.dz), le portfolio législatif (tashri3.apn.dz), l'application de demande

de véhicule (gdv.apn.dz), la plateforme de téléchargement des vidéos des interventions (interventions.apn.dz), le système de conversion de la voix en texte fondé sur l'intelligence artificielle, ainsi que les outils de gestion de la formation des députés, des journées parlementaires, des commissions permanentes et des missions d'information temporaires.

UNE COMMUNICATION RENFORCÉE SUR LES PLATEFORMES

L'APN déploie également une stratégie de communication active sur facebook, YouTube et X (anciennement Twitter), à travers des comptes officiels vérifiés. Cette présence numérique vise à renforcer le lien avec les citoyens ainsi qu'avec les membres de la communauté nationale établie à l'étranger. Le site du Parlement de l'enfant algérien (acp.apn.dz), qui compte 404 membres représentant les 69 wilayas, complète ce dispositif d'ouverture. La souveraineté numérique occupe également une place centrale dans ce guide. Celui-ci présente notamment la plateforme nationale de messagerie instantanée Aarsal, conçue comme une alternative sécurisée aux applications internationales, la messagerie électronique officielle de l'Assemblée ([@apn.dz](mailto:apn.dz)), basée sur Outlook, ainsi que l'intelligence artificielle souveraine (ia.apn.dz), hébergée au sein du centre de données de l'APN. Cet outil permet notamment de résumer des textes, d'améliorer leur style et de les traduire vers la langue arabe sans recourir à des plateformes externes. La cybersécurité et la protection des données personnelles occupent également une place prépondérante dans ce guide. Les recommandations sont strictes : limiter la collecte des données au strict nécessaire, proscrire tout transfert de données vers l'étranger via les réseaux sociaux, signaler immédiatement toute tentative d'intrusion, éviter les réseaux Wi-Fi publics au profit du VPN de l'Assemblée, activer l'authentification à double facteur, renouveler régulièrement par des mots de passe robustes — idéalement tous les trois mois — et effectuer des sauvegardes périodiques. Enfin, face à l'essor de l'intelligence artificielle, la présidence de l'Assemblée a élaboré une charte éthique articulée autour de six principes fondamentaux : la transparence, la responsabilité, la formation continue, l'équité et la non-discrimination, la protection de la vie privée et l'intégrité des résultats.

L'ALGÉRIE AUJOURD'HUI

IMPÔTS ET TAXES :

Le fisc renforce ses services de télépaiement

La Direction générale des impôts (DGI) continue de renforcer et d'améliorer ses services numériques, en étendant surtout l'accès aux procédures de télépaiement d'impôts et taxes en faveur de différentes catégories de contribuables, à travers son portail digital «Jibaya'tic».

Dans un communiqué diffusé hier sur ses réseaux sociaux, la DGI indique ainsi que «dans le cadre de la poursuite des efforts de modernisation de l'administration fiscale et d'amélioration du service public, un nouveau service numérique est mis en place pour permettre aux contribuables de payer leurs impôts et taxes exigibles par internet, et ce, «quel que soit le régime fiscal dont ils relèvent».

Le même communiqué précise en ces sens que ces procédures de télépaiement englobent aussi bien le paiement par carte interbancaire, CIB, et celle d'Algérie Poste, Edahabia, que les virements bancaires via les réseaux de la BNA, du CPA, de la BDL, de la BADR et de la BEA.

Aussi, la DGI indique à l'adresse de l'ensemble des assujettis à l'impôt qui ne disposent pas encore de l'accès à leurs comptes sur la plateforme Jibaya'tic, qu'ils peuvent désormais récupérer leurs identifiants, en se rapprochant dans les meilleurs délais, des structures de l'administration fiscale auxquelles ils sont rattachés, soit des Inspections des impôts, CDI et CPI.

Et de rappeler en définitive qu ces identifiants sont indispensables pour accéder à la plateforme Jibaya'tic et bénéficier ainsi des différents services numériques qu'elle offre aux contribuables, en particulier pour s'acquitter de leurs obligations fiscales «en toute simplicité et en toute sécurité, sans avoir à se déplacer aux sièges des services fiscaux».

Segment-pilote dans le processus national de transformation numérique globale, mis en branle il y a près de quatre ans, le fisc, faut-il le souligner, est en passe de parachever la phase ultime de sa numérisation, en veillant notamment à optimiser l'efficacité et la fiabilité de ses deux princi-

pales plateformes de télédéclaration et de télépaiement, Jibaya'tic et Moussahama'tic et en finalisant leur extension à ces différents Centres d'impôts (CDI) et Centres de proximité des impôts (CPI), à travers l'ensemble du territoire national. Parallèlement, la DGI s'attelle également à assainir ses fichiers pour entrer pleinement dans une nouvelle ère de gestion numérisée et transparente des dossiers fiscaux, d'où d'ailleurs les importants nouveaux dispositifs d'assainissement d'anciennes créances et de régularisation fiscale volontaire, lancés depuis le début de l'année en cours, l'enjeu étant à la fois de garantir une collecte efficiente et juste de l'impôt, d'élargir l'assiette fiscale et d'améliorer les recettes ordinaires de l'État.

Et pour atteindre à ces objectifs cruciaux et vitaux pour l'économie nationale dans son ensemble, la DGI, «a entrepris une modernisation en profondeur de sa structure organisationnelle et de son mode de gestion», comme l'a mis en avant la Banque mondiale (BM) dans son dernier

rapport de suivi sur l'Algérie.

La même institution financière internationale a souligné, dans le même contexte, que la numérisation de l'administration fiscale en Algérie «a franchi une étape majeure avec le déploiement des systèmes Jibaya'tic et Moussahama'tic, permettant aux contribuables d'accomplir leurs obligations fiscales en ligne».

Ces deux «outils phares», a-t-elle en outre noté, «sont complétés par d'autres plateformes numériques simplifiant les services fiscaux, notamment un système d'immatriculation en ligne, une plateforme d'achat de vignettes automobiles et une plateforme de paiement électronique des droits de timbre».

Et de relever à cet égard, qu'«au-delà de l'amélioration de la qualité du service rendu aux citoyens, en cohérence avec la stratégie nationale de transformation numérique, ces initiatives permettent à la DGI de réduire les coûts administratifs et d'accroître l'efficacité du recouvrement fiscal».

PALESTINE OCCUPÉE

Le ministère de l'Intérieur de Gaza affirme que l'armée sioniste cible délibérément la police pour semer le chaos

Le ministère de l'Intérieur de Gaza a affirmé, samedi, qu'Israël cible délibérément les forces de police palestiniennes dans le but de semer le chaos dans l'enclave, après la mort du chef de la police du gouvernorat de Gaza-Nord.



Dans un communiqué, le ministère a indiqué que la mort du général de brigade Abdul Nasser Mohammed Al-Maqadma illustre la poursuite des attaques israéliennes contre les forces de police, « dans le but de semer le chaos dans la bande de Gaza ».

Selon le ministère, 53 commandants, officiers et membres des forces de police ont été tués dans des attaques israéliennes directes visant des postes de police, des patrouilles, des véhicules et des agents depuis l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu en octobre dernier. Le ministère a appelé la communauté internationale ainsi que les pays médiateurs à intervenir en urgence et à faire pression sur Israël afin qu'il mette fin aux attaques contre la police, qualifiée « d'institution civile protégée par le droit international » et chargée d'assurer l'ordre public ainsi que la sécurité des habitants. Il a également précisé que la mort d'Al-Maqadma est survenue moins de deux semaines après une frappe israélienne contre le poste de

police du camp de réfugiés de Jabalia, le 14 juillet, qui avait coûté la vie à sept policiers, dont le chef du poste et son adjoint, Yamen Mohammed Obeid, décédé des suites de ses blessures samedi.

Le ministère a enfin assuré que les forces de police poursuivront leur mission malgré la répétition des attaques.

Plus tôt dans la journée de samedi, le ministère avait annoncé que le général de brigade Abdul Nasser Mohammed Al-Maqadma, âgé de 54 ans, avait été tué dans une frappe aérienne israélienne menée dans le quartier de Sheikh Radwan, au nord-ouest de la ville de Gaza.

Selon le ministère de la Santé de Gaza, 1 191 Palestiniens ont été tués et 3 853 autres blessés dans les attaques israéliennes depuis l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu en octobre.

Israël poursuit son offensive militaire contre la bande de Gaza depuis le 8 octobre 2023. Selon les autorités palestiniennes, la guerre a fait plus de 73 000 morts

et plus de 173 000 blessés, tout en provoquant d'importantes destructions des infrastructures civiles à travers l'enclave.

LE CHEF DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE DU CENTRE DE GAZA TOMBE EN MARTYR APRÈS UNE FRAPPE SIONISTE

L'armée israélienne a tué dimanche le chef de la Direction de la sécurité intérieure du centre de la bande de Gaza ainsi qu'un autre officier lors d'une frappe aérienne visant leur véhicule à Deir al-Balah, a annoncé le ministère de l'Intérieur de l'enclave palestinienne.

Dans un communiqué, le ministère a indiqué que le colonel Wael Mousa al-Ladawi, 44 ans, et le commandant Ramez Tawfiq Abu Zureiq, 49 ans, avaient été tués dans cette attaque.

Selon la même source, les deux responsables de la police circulaient à bord d'un véhicule à Deir al-Balah, dans le centre de la bande de Gaza, lorsqu'il a été pris pour cible par un avion

israélien.

Cette frappe est intervenue malgré l'accord de cessez-le-feu en vigueur dans la bande de Gaza depuis le 10 octobre 2025.

DES COLONS ISRAÉLIENS INCENDIENT UNE MOSQUÉE EN CONSTRUCTION EN CISJORDANIE OCCUPÉE

Des colons israéliens ont incendié tôt dimanche une mosquée en construction ainsi qu'une partie d'une habitation palestinienne lors de deux attaques distinctes menées en Cisjordanie occupée. Plusieurs ouvriers palestiniens ont également été blessés dans une autre attaque à l'est de Ramallah, selon l'agence officielle palestinienne Wafa.

Le maire de Qusra, au sud de Naplouse, Abdel Azim Wadi, a déclaré à Wafa que des colons avaient pris d'assaut la partie sud de la localité avant de mettre le feu à la mosquée Al-Rahma, alors en cours de construction.

L'incendie a détruit du

matériel en bois ainsi que des équipements de chantier, a-t-il précisé.

Dans la localité voisine de Beit Furik, à l'est de Naplouse, des sources sécuritaires palestiniennes ont indiqué que des colons avaient attaqué le quartier d'Al-Dubbat et incendié une maison appartenant à un habitant. L'incendie, qui a causé des dégâts partiels, a finalement été maîtrisé par les pompiers.

Selon les mêmes sources, les assaillants ont également inscrit des graffitis à caractère raciste appelant à la vengeance contre les Arabes.

Par ailleurs, plusieurs ouvriers palestiniens ont été blessés lorsqu'un groupe de colons a attaqué une installation de concassage de pierres dans la région d'Ain Samiya, près de Kafr Malik, à l'est de Ramallah, selon des sources locales.

Les travailleurs ont subi diverses blessures et contusions après avoir été agressés, tandis que les assaillants ont incendié des engins lourds avant de quitter les lieux, rapporte Wafa.

Ces attaques interviennent dans un contexte de forte escalade des violences en Cisjordanie occupée.

Ces derniers jours, des colons israéliens, soutenus par l'armée, ont attaqué la localité palestinienne de Tell, près de Naplouse, tuant quatre Palestiniens. Deux Israéliens ont également trouvé la mort lors d'une fusillade survenue au cours des affrontements, selon des sources palestiniennes et israéliennes.

À la suite de ces violences, l'armée israélienne a imposé un siège à Naplouse et aux localités environnantes, mené de vastes campagnes d'arrestations et annoncé la préparation d'une opération militaire d'envergure dans l'ensemble de la Cisjordanie.

Depuis octobre 2023, au moins 1 182 Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes et les colons en Cisjordanie occupée, des milliers d'autres ont été blessés et environ 24 000 personnes ont été arrêtées, selon les chiffres officiels palestiniens.

SOUDAN

L'armée soudanaise annonce la prise de Bara et de trois autres localités au Kordofan du Nord

Le gouverneur du Darfour, Minni Arko Minnawi, a annoncé samedi que l'armée soudanaise et les forces alliées avaient pris le contrôle de la ville de Bara ainsi que de trois localités voisines dans l'État du Kordofan du Nord, à l'issue d'opérations militaires menées contre les Forces de soutien rapide (FSR). Dans une déclaration publiée sur Facebook, réseau social américain, Minnawi a indiqué que l'armée, les Forces conjointes et les Forces de résistance populaire avaient pris le contrôle de Bara, Umm Garfa, Umm Sayala et Jabra Al-Sheikh. « Ce qui a été accompli

aujourd'hui ne marque pas la fin de la bataille, mais le début d'une nouvelle phase d'actions décisives », a-t-il déclaré. Selon Minnawi, les forces gouvernementales ont infligé de lourdes pertes humaines et matérielles aux FSR lors de ce qu'il a qualifié d'« opérations militaires de précision », ayant permis de briser les lignes de défense du groupe paramilitaire. Plus tôt dans la journée de samedi, des sources militaires avaient indiqué à l'agence turque, Anadolu que l'armée soudanaise et les forces alliées avaient repris le contrôle total d'Umm Sayala, près de Bara, après des affronte-

ments avec les FSR, leur infligeant, selon ces sources, de lourdes pertes. Des vidéos diffusées sur les réseaux sociaux montrent des soldats annonçant la prise d'Umm Sayala aux côtés de véhicules militaires des FSR détruits. Toutefois, Anadolu n'a pas été en mesure de vérifier de manière indépendante l'authenticité de ces images. Ces avancées interviennent au lendemain de l'annonce par les autorités soudanaises de la reprise de la région de Burbur, au sud d'El-Obeid, après une attaque des FSR qui a fait 15 morts parmi les civils et sept blessés. L'État du Kordofan du Nord connaît une

intensification des combats ces derniers mois, tandis qu'El-Obeid est régulièrement visée par des attaques de drones des FSR ciblant notamment la principale centrale électrique de la ville, des dépôts de carburant et d'autres infrastructures civiles. Le Soudan est plongé dans un conflit opposant l'armée aux FSR depuis avril 2023. Selon les estimations des Nations unies, cette guerre a fait des dizaines de milliers de morts et contraint près de 13 millions de personnes à fuir leur foyer, provoquant l'une des pires crises humanitaires au monde.

Ces 4 huiles sont excellentes pour le cœur... mais toxiques à chaud ?

Elles sont riches en oméga-3, excellentes pour la santé cardiovasculaire et souvent recommandées dans les assiettes « healthy ». Pourtant, certaines huiles végétales peuvent devenir toxiques lorsqu'elles sont chauffées, perdant tous leurs bienfaits, voire plus grave : libérant des composés nocifs. Explications de notre experte en nutrition et santé !

Huiles riches en oméga-3 : un trésor pour le cœur ?

Les oméga-3 sont des acides gras polyinsaturés essentiels que notre organisme ne peut pas fabriquer seul. On les trouve dans certains poissons gras mais aussi dans plusieurs huiles végé-



tales. Ils luttent contre l'inflammation, réduisent les triglycérides sanguins, améliorent la souplesse des artères et protègent contre les maladies cardiovasculaires. Intégrer ces bonnes graisses dans son alimentation est donc une excellente idée à condition de bien les utiliser !

Oméga-3 et cuisson : un très mauvais mariage !

Le point faible des oméga-3 ?

Leur grande sensibilité à la chaleur. Lorsqu'ils sont exposés à des températures élevées, comme lors d'une cuisson à la poêle ou au four, ils s'oxydent rapidement. Résultat, les bienfaits disparaissent et la cuisson libère des composés toxiques appelés peroxydes lipidiques, qui peuvent favoriser le stress oxydatif et nuire à la santé. Un point faible dont il est essentiel de tenir compte pour une utilisation

quotidienne saine et adéquate.

Les 4 huiles excellentes pour le cœur... à consommer crues seulement

Voici les huiles stars riches en oméga-3 à réserver pour l'assaisonnement à froid :

L'huile de lin : très concentrée en acide alpha-linolénique (ALA), c'est l'huile la plus riche en oméga-3 mais aussi la plus

fragile. À consommer uniquement crue et conservée au réfrigérateur ;

L'huile de noix : au goût subtil, elle contient un bon équilibre oméga-3/oméga-6, idéale en salade ;

L'huile de cameline : moins connue, elle offre un excellent profil nutritionnel pour le cœur ;

L'huile de chanvre : avec son ratio parfait d'oméga-3 et 6, elle soutient la santé cardiovasculaire et immunitaire.

Mais alors, quelles huiles utiliser pour la cuisson ?

Pour cuisiner en toute sécurité, tout en gardant un bon ratio lipidique pour le cœur, misez sur des huiles plus stables à la chaleur. L'huile d'olive vierge (ou extra-vierge) reste un excellent choix pour les cuissons douces, c'est d'ailleurs l'ingrédient star du fameux régime méditerranéen dont les vertus santé ne sont plus à démontrer. Pour les hautes températures, privilégiez l'huile d'avocat ou l'huile de coco, qui résistent encore mieux à l'oxydation.

En conclusion, les huiles riches en oméga-3 sont de véritables alliées pour le cœur à condition de les consommer toujours crues. Pour vos cuissons, mieux vaut choisir des huiles plus stables pour éviter les faux amis santé dans l'assiette !

Ces 5 habitudes du quotidien qui mènent au diabète

Le diabète de type 2 ne tombe pas du ciel. Il s'installe lentement, souvent en silence, sans douleur ni signe spectaculaire. Et pourtant, certains de nos comportements anodins du quotidien peuvent, à la longue, fragiliser notre métabolisme.

Voici les 5 habitudes courantes qui, sans qu'on y prête attention, favorisent le développement du diabète.

Grignoter des aliments sucrés à répétition

Un carré de chocolat ici, un jus de fruit là, un biscuit après le repas... Ces petites habitudes sucrées, répétées chaque jour, font grimper la glycémie en flèche.

À chaque pic de sucre dans le sang, le pancréas libère de l'insuline pour compenser. À force, les cellules deviennent moins sensibles à cette hormone, ce qu'on appelle la résistance à l'insuline, premier

pas vers le diabète.

Le piège : même les aliments "sains" comme les smoothies, compotes ou céréales peuvent être très sucrés.

Rester longtemps assis sans bouger

Travailler devant un écran, faire ses courses en ligne, enchaîner séries et réseaux sociaux : notre quotidien est de plus en plus sédentaire. Or, l'inactivité ralentit le métabolisme, augmente la graisse abdominale, et perturbe la régulation du sucre dans le sang.

Le réflexe santé : se lever, marcher ou s'étirer toutes les heures, même brièvement, suffit à relancer le métabolisme.

Vivre sous stress constant

Un planning surchargé, des deadlines, des soucis familiaux... Le stress chronique augmente le taux de cortisol, une hormone qui fait grimper la glycémie

pour préparer le corps à l'action. Le problème, c'est qu'en situation de stress quotidien non compensé, cette glycémie reste élevée. Résultat : le pancréas s'épuise à force de produire de l'insuline.

Ce qui peut aider : respiration profonde, activité physique douce, pauses numériques, rituels apaisants.

Dormir mal ou trop peu

Le sommeil est un régulateur naturel de l'appétit, des hormones et du métabolisme. Dormir moins de 6 heures par nuit ou avoir un sommeil agité augmente la faim, surtout pour les aliments sucrés ou gras, et réduit la sensibilité à l'insuline.

Une règle d'or : viser 7 à 8 heures de sommeil de qualité, avec des horaires réguliers.

Fumer et boire trop souvent

Le tabac augmente la résistance à l'in-

suline et favorise l'inflammation chronique. Quant à l'alcool, il perturbe le foie et peut entraîner des déséquilibres de la glycémie. Même si vous êtes mince, ces facteurs peuvent multiplier votre risque de diabète, surtout s'ils s'ajoutent à une alimentation déséquilibrée.

Ce que les études montrent : un fumeur a jusqu'à 40 % de risque en plus de développer un diabète de type 2.

Le diabète de type 2 est une maladie évitable dans de nombreux cas. Modifier ces 5 habitudes peut réellement faire la différence :

Bougez un peu chaque jour
Réduisez les sucres cachés
Dormez mieux
Apprenez à souffler
Et si vous fumez, faites-vous accompagner pour arrêter

Ce sont des petits gestes, mais leurs effets cumulés sont puissants.

Moins de 10 000 pas par jour suffisent pour vivre plus longtemps !

Combien de pas faut-il vraiment faire chaque jour pour vivre plus longtemps ? Si le cap des 10 000 pas est devenu un mantra de santé, cette recommandation largement répandue n'était jusqu'ici pas fondée scientifiquement. Une vaste méta-analyse publiée dans The Lancet Public Health vient éclairer la question : marcher plus, oui, mais inutile de viser les sommets pour en tirer des bénéfices concrets, surtout après 60 ans.

Une mesure simple mais efficace

Avec l'explosion des objets connectés, les pas sont devenus un indicateur populaire de l'activité physique. Cette nouvelle étude, dirigée par Amanda Paluch et son équipe du Steps for Health Collaborative, compile les données de 15 cohortes internationales représentant plus de 47 000 adultes suivis pendant 7 ans en moyenne. Elle avait un objectif clair : évaluer l'effet du nombre de pas quotidiens et de l'intensité de la marche sur la

mortalité toutes causes confondues.

Moins de 10 000 pas suffisent

Les résultats sont sans appel. Par rapport au groupe marchant le moins (environ 3 500 pas/jour), le risque de décès était réduit de :

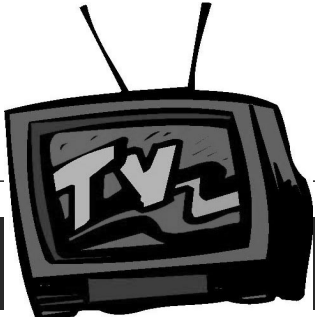
40 % pour ceux marchant autour de 5 800 pas. 45 % avec environ 7 800 pas. 53 % pour ceux dépassant les 10 000 pas. Chez les personnes de plus de 60 ans, les bénéfices atteignaient un

plateau entre 6 000 et 8 000 pas. « Prendre plus de pas chaque jour était associé à un risque de mortalité plus faible, jusqu'à un certain seuil qui varie selon l'âge », concluent les auteurs.

Intensité de la marche : un effet limité

L'étude s'est aussi penchée sur la cadence. Si un rythme soutenu mesuré par les pics de pas sur 30 ou 60 minutes semble bénéfique, il n'ajoute que peu d'avantages au simple fait de marcher davantage. Autrement

dit, marcher plus compte plus que marcher vite. D'ailleurs, « le temps passé à marcher à plus de 100 pas par minute n'était pas significativement associé à une baisse de la mortalité après ajustement sur le nombre total de pas » soulignent les chercheurs. Ces données permettent d'envisager des recommandations plus accessibles, en particulier pour les personnes âgées. Plutôt que de viser un objectif élevé et potentiellement décourageant, viser 6 000 à 8 000 pas par jour peut suffire à préserver sa santé.



Selection du jour

TF1

20h10

Camping paradis

Avec Franck Dubosc, Gérard Lanvin, Mathilde Seigner, Claude Brasseur, Mylène Demongeot, Antoine Duléry, Christine Citti, Frédérique Bel, Laurent Olmedo, Abbès Zahmani, Ari Vatanen, Bernard Montiel, Emanuel Booz, Emmanuelle Galabru

La ferme Andrieux pose ses enclos et ses bêtes au Camping Paradis. Tom est heureux d'accueillir Marc et Géraldine, qui ont l'habitude de faire découvrir la vie rurale aux vacanciers. Seulement, cette année, les fermiers sont soucieux, les nuages s'accumulent sur leur activité et ils risquent de devoir mettre la clé sous la porte. C'est la raison pour laquelle Julie, leur fille unique, les rejoint sans prévenir afin de leur proposer des solutions modernes pour sauver la ferme familiale. Marc, obstiné et têtu, est opposé à tout changement de pratique.



5
20h05

Sale temps pour la planète !

En Normandie, le littoral fascine autant qu'il inquiète. Falaises majestueuses, plages de galets, terres agricoles... Ici, la nature est partout. Mais sous l'effet du dérèglement climatique, ce paysage en apparence immuable vacille. À bord de l'ULM de Sylvain, le film s'ouvre sur la Côte d'Albâtre. Vue du ciel, la beauté est saisissante. Mais très vite, un autre regard s'impose : celui de l'érosion. Les falaises reculent, les



blocs s'effondrent, et le trait de côte disparaît lentement. Ce décor spectaculaire est aussi un territoire fragile. À Quiberville-sur-Mer, la mer a déjà frappé. À plusieurs reprises, les tempêtes ont submergé un camping pourtant éloigné du rivage

france
2

20h10

Enquêtes au paradis



Avec Ardal O'Hanlon, Anna Samson, Tai Hara, Catherine McClements, Célia Ireland, Aaron L. McGrath, Andrea Demetriades, Lloyd Griffith, Danielle Cormack, Michelle Lim Davidson, Ron Smyck, Cameron Knight, Damian Walshe-Howling, Aileen Huynh, Greg Stone

Le leader d'un groupe de rock connu est assassiné quelques heures avant de donner le premier des concerts qui devait marquer leur retour sur scène après vingt ans d'absence. Le meurtre est d'autant plus mystérieux que la victime a été tuée dans sa loge alors que les autres membres du groupe étaient les seules personnes présentes dans le théâtre.

france
3

20h10

Les compères

Avec Pierre Richard, Gérard Depardieu, Anny Duperey, Michel Aumont, Stéphane Bierry, Florence Moreau, Jean-Jacques Scheffer, Philippe Khorsand, Roland Blanche, Maurice Barrier, Charlotte Maury, Jacques Frantz, Jacques Maury, Gisèle Pascal

Tristan, le fils unique de Christine et de Paul, a fait une fugue. Cet adolescent de 16 ans a quitté Paris avec une fille plus âgée, Michèle. Toutes les pistes convergent vers Nice, où le père de la jeune fille tient un hôtel. Las ! Le père en question ne se montre guère coopératif et la police manifeste une certaine tiédeur routinière dans sa recherche du jeune fugueur.



6

20h10

La roue de la fortune célébrités

Présenté par : Eric Antoine

Éric Antoine va proposer à des célébrités de réaliser un vieux rêve d'enfant : tourner la roue la plus culte de la télévision ! Et pour la bonne cause ! Chaque candidat tentera de résoudre les énigmes pour accéder à la finale et récolter un maximum pour son association. Pour cette émission événement, Éric Antoine réserve des surprises : des cases inédites, une cagnotte spéciale au profit des associations... Comme les candidats de l'émission quotidienne, les célébrités devront aussi déjouer les facéties de la Roue et éviter les pièges comme la Banqueroute ou l'Échange pour espérer gagner leur partie et se hisser en finale.



W9
20h25

Les douze travaux d'Astérix

Réalisateur : Pierre Watrin, Henri Gruel, René Goscinny, Albert Uderzo

De plus en plus exaspéré par la résistance du petit village gaulois, Jules César a l'idée de lancer un défi à ses habitants : s'ils triomphent de douze épreuves particulièrement difficiles, ils seront libres. En cas d'échec, ils devront se soumettre à Rome et à l'empereur César. Astérix et Obélix sont choisis pour relever le défi et effectuer les douze travaux : vaincre un judoka allemand, triompher de la bête des profondeurs, résoudre les énigmes du Sphinx, résister à la folie ambiante d'un immeuble d'administration, reconnaître la pile de linge lavée avec la super lessive «Olympic», etc.

LE MAGHREB
Le Quotidien de l'Économie

Édité par la SARL
Maghreb Presse
Édition
au capital
De 5.200.000 DA
Compte bancaire :
00100625030030024926
BNA agence Kouba

Directeur de la Publication
Salah Lakoues

Direction de la Rédaction
Administration
BP 545,
Maison de la presse Safir Abdelkader
Kouba - Alger
Tél Adm : 023 70 94 94
Tél Réd : 023 70 94 61
Fax Pub : 023 70 94 58
Fax Réd : 023 70 94 09

Site internet :
www.lemaghreb.dz
e-mail:
maghrebjournal@yahoo.fr

Impression
SIA Alger
EPE - SPA Imprimerie "Centre"
Siège social : Zone Industrielle
El-Alia Bab-Ezzouar - Alger
Diffusion
Centre : MPE
Est : MPE

« Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de
communication, d'Édition et de
Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -
Alger.
Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Les manuscrits,
photographies ou tout
autre document et
illustrations adressés ou
remis à la rédaction ne
seront pas rendus et ne
peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

DÉTROIT D'ORMUZ

La diplomatie reprend la parole, mais la guerre n'a pas encore quitté la scène

Par : [Salah Lakoues](#)

La suspension des frappes aériennes américaines après treize nuits d'opérations marque un changement de rythme plus qu'un changement de stratégie. Elle ne traduit pas nécessairement une désescalade définitive, mais plutôt la reconnaissance d'une réalité que les armes n'ont pas réussi à modifier : aucune puissance ne peut imposer seule un nouvel ordre dans le détroit d'Ormuz sans provoquer des conséquences économiques et géopolitiques majeures. Cette séquence montre une constante de l'histoire contemporaine : lorsque la confrontation militaire atteint ses limites, la diplomatie redevient non pas un choix idéaliste, mais une nécessité stratégique. Les négociations qui s'ouvrent aujourd'hui ne sont donc pas le signe d'une victoire de la paix sur la guerre ; elles traduisent surtout l'échec d'une solution exclusivement militaire.

LE DÉTROIT D'ORMUZ : BIEN PLUS QU'UN SIMPLE PASSAGE MARITIME

Le véritable enjeu dépasse largement la liberté de navigation. Le détroit d'Ormuz constitue un carrefour où se croisent plusieurs formes de puissance : énergétique, commerciale, militaire, juridique et symbolique. Pour l'Iran, il représente un élément de souveraineté nationale et un levier stratégique essentiel. Téhéran considère qu'en tant qu'État riverain, il ne peut être exclu de tout mécanisme de gouvernance concernant un espace maritime dont dépend directement sa sécurité. Les États-Unis défendent une approche différente. Leur priorité est de préserver la liberté de navigation internationale et d'empêcher qu'un acteur régional puisse transformer ce passage en instrument permanent de pression politique. Cette divergence est fondamentale. Elle explique pourquoi chaque proposition de compromis se heurte à une question préalable : comment concilier le droit souverain des États

riverains avec le principe universel de libre circulation maritime ? Tant que cette contradiction ne sera pas résolue, chaque cessez-le-feu restera fragile.

OMAN : UN MÉDIATEUR CRÉDIBLE PARCE QU'IL INSPIRE CONFIANCE AUX DEUX CAMPS

Dans cette crise, Oman occupe une position exceptionnelle. Contrairement à de nombreux acteurs régionaux, Mascate n'est pas perçu comme appartenant à un camp contre un autre. Le Sultanat entretient depuis plusieurs décennies une diplomatie fondée sur la neutralité active. Cette crédibilité repose sur plusieurs facteurs : Une relation de confiance avec l'Iran ; Un dialogue permanent avec Washington ; Son appartenance au Conseil de coopération du Golfe ; Son refus traditionnel de la diplomatie de confrontation. Cette capacité à parler avec tous les acteurs explique pourquoi les discussions bilatérales entre Téhéran et Mascate apparaissent aujourd'hui comme la piste diplomatique la plus sérieuse. En réalité, Oman ne cherche pas seulement à résoudre une crise. Il tente d'inventer un mécanisme durable permettant de prévenir les crises futures.

LA STRATÉGIE AMÉRICAINE : OUVRIR LA PORTE AUX NÉGOCIATIONS SANS RENONCER AU RAPPORT DE FORCE

La décision de suspendre les frappes ne signifie nullement que Washington abandonne sa stratégie de pression. Au contraire, les États-Unis semblent désormais privilégier une combinaison classique de coercition et de négociation. D'un côté, les bombardements cessent. De l'autre, le dispositif naval demeure, le blocus reste en vigueur et la capacité militaire américaine continue de peser sur les discussions. Cette approche poursuit plusieurs objectifs : Éviter une guerre longue et coûteuse ; Maintenir une capacité de dissuasion ; Pousser Téhéran vers des conces-

sions ; Préserver l'image de fermeté de Washington. Cette méthode correspond à une logique bien connue des relations internationales : négocier depuis une position de force. Mais cette stratégie comporte également un risque. Si l'Iran interprète cette pression comme une tentative d'imposer un accord sous contrainte, il pourrait considérer que la diplomatie n'est qu'un prolongement de la guerre par d'autres moyens.

L'IRAN : TRANSFORMER SA RÉSISTANCE MILITAIRE EN AVANTAGE DIPLOMATIQUE

De son côté, l'Iran cherche à convertir sa capacité de résistance en capital politique. Après plusieurs semaines de confrontation, Téhéran souhaite apparaître comme un acteur qui n'a pas cédé sous la pression militaire. Cette posture lui permet d'aborder les négociations avec plusieurs arguments : Il affirme avoir démontré sa capacité à perturber durablement le trafic maritime ; Il rappelle que la stabilité du détroit dépend nécessairement de sa coopération ; Il cherche à obtenir une reconnaissance implicite de son rôle régional. Pour les dirigeants iraniens, accepter un compromis ne doit jamais donner l'impression d'une capitulation. C'est pourquoi les discussions portent moins sur la sécurité maritime que sur la reconnaissance du statut stratégique de l'Iran.

UNE DIPLOMATIE DÉSORMAIS MULTIPOLAIRE

L'un des enseignements majeurs de cette crise réside dans l'évolution de la médiation internationale. Pendant longtemps, les grandes négociations régionales étaient largement pilotées par les puissances occidentales. Aujourd'hui, plusieurs acteurs interviennent simultanément : Oman facilite les contacts directs ; Le Qatar et l'Égypte proposent des mécanismes de désescalade ; Le Pakistan participe aux initiatives régionales ; La Chine encourage la reprise du dialogue ; La Russie sou-

tient une solution politique tout en contestant certaines initiatives occidentales. Cette diversification des médiateurs traduit l'émergence d'un système international plus multipolaire. Aucun acteur ne possède désormais à lui seul les moyens d'imposer une solution. La diplomatie devient collective, parfois concurrentielle, mais également plus complexe.

LES PRINCIPAUX OBSTACLES À UN ACCORD DURABLE

Malgré les progrès annoncés, plusieurs difficultés demeurent. La première concerne la confiance. Les précédents cessez-le-feu ont été interrompus rapidement, alimentant une profonde méfiance réciproque. La deuxième concerne le contrôle effectif du détroit. Les États-Unis veulent des garanties permanentes pour la navigation internationale. L'Iran souhaite conserver un rôle décisionnel central. Ces deux objectifs ne sont pas totalement incompatibles, mais leur articulation juridique reste extrêmement délicate. Enfin, subsiste le facteur israélien. Israël considère l'affaiblissement stratégique de l'Iran comme une priorité sécuritaire. Toute initiative diplomatique susceptible de renforcer la position régionale de Téhéran pourrait être accueillie avec prudence, voire avec hostilité. Cette dimension complique considérablement les calculs de Washington.

TROIS TRAJECTOIRES POSSIBLES

Le premier scénario est celui d'un compromis progressif. Les négociations entre l'Iran et Oman déboucheraient sur un mécanisme partagé de sécurité maritime, permettant une reprise graduelle du trafic. Ce serait la solution la plus favorable à l'économie mondiale. Le deuxième scénario correspondrait à une paix armée. Les combats majeurs cesseraient, mais les sanctions, les démonstrations militaires et les incidents ponctuels continueraient. Le détroit

resterait ouvert, mais sous une tension permanente. Enfin, le troisième scénario serait celui d'une rupture. Un incident naval, une frappe isolée ou une initiative unilatérale suffiraient à faire échouer les négociations et à replonger la région dans une confrontation ouverte. C'est le souhait d'Israël. Dans ce cas, les conséquences économiques seraient immédiates : flambée des prix de l'énergie, perturbation des chaînes logistiques mondiales et accélération de l'incertitude financière.

UNE CRISE QUI DÉPASSE LE MOYEN-ORIENT

Au-delà du détroit d'Ormuz des mécanismes de gouvernance acceptés par les principaux acteurs concernés. C'est sans doute la principale leçon de cette séquence : au XXI^e siècle, la sécurité ne peut plus être exclusivement militaire ; elle doit être également diplomatique, économique et institutionnelle. Les développements récents ouvrent incontestablement une fenêtre d'opportunité. Les négociations entre l'Iran et Oman, la suspension des frappes américaines et l'implication de plusieurs médiateurs montrent que les protagonistes reconnaissent les limites de l'escalade militaire. Toutefois, cette ouverture reste extrêmement fragile. Les divergences sur le contrôle du détroit, la poursuite des pressions militaires, la méfiance accumulée et les intérêts parfois contradictoires des puissances régionales et internationales rendent tout accord précaire. La véritable question n'est donc plus de savoir si les armes peuvent imposer la paix, mais si la diplomatie peut construire un équilibre suffisamment solide pour empêcher leur retour. Les prochaines semaines seront déterminantes. Elles diront si le détroit d'Ormuz devient le symbole d'une désescalade négociée ou celui d'une nouvelle phase de rivalités stratégiques dont les répercussions dépasseraient largement le Moyen-Orient.

S. L.

Post scriptum

PAR : [SALAH LAKOUES](#)

L'histoire n'est jamais une simple succession de dates et de batailles. Elle est aussi un héritage de structures, de traumatismes et de ruptures dont les effets traversent les générations. Dans les relations franco-algériennes, de nombreux débats mémoriels demeurent enfermés dans des controverses politiques, alors que certaines réalités historiques, pourtant largement établies par la recherche, restent insuffisamment connues du grand public. Parmi elles figurent les camps de regroupement, probablement l'une des politiques les plus lourdes de conséquences de toute la guerre d'indépendance. Tant que la France ne reconnaîtra pas pleinement que la Guerre d'Algérie s'est achevée par une défaite militaire, politique et diplomatique de la puissance coloniale face au FLN et à l'ALN, et tant que le débat restera enfermé dans la théorie réductrice d'une « violence de part et d'autre », l'écriture d'une histoire véritablement apaisée demeurera difficile. Pour de nombreux historiens, il ne s'agit pas de nier les violences commises durant le conflit, mais de rappeler qu'elles s'inscrivent dans un contexte colonial marqué par une profonde asymétrie entre une puissance occupante et un mouvement de libération nationale. L'historien Alain Ruscio, illustre cette démarche. Il rappelle que la conquête de l'Algérie et le système colonial ont été abondamment étudiés par les historiens et que

Les camps de regroupement: la mémoire occultée qui continue de façonner l'Algérie indépendante

les violences de la colonisation ne relèvent pas de la polémique, mais de faits établis par les archives et la recherche scientifique. Pourtant, certains aspects majeurs continuent d'être marginalisés dans le débat public français. Les camps de regroupement en constituent l'exemple le plus frappant. À partir de 1955, l'armée française met en œuvre une vaste politique de déplacement forcé destinée à couper le FLN de son environnement rural. Des centaines de milliers de familles sont contraintes d'abandonner leurs villages, leurs terres, leurs troupeaux et leur mode de vie. Au total, entre deux et plus de trois millions d'Algériens, soit plus du tiers de la population de l'époque selon plusieurs estimations historiques, sont regroupés dans ces camps. Pour comprendre cette politique, deux références demeurent incontournables. Le rapport rédigé en 1959 par Michel Rocard, alors inspecteur des finances, décrit avec précision les conditions de vie extrêmement précaires de ces populations déplacées et les conséquences humaines de cette stratégie militaire. Les travaux de Pierre Bourdieu et d'Abdelmalek Sayad, notamment Le Déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie, démontrent quant à eux que ces regroupements ne furent pas seulement une opération militaire : ils provoquèrent une véritable destruction des équilibres sociaux, économiques et culturels de l'Algérie rurale.

Le déracinement est probablement la notion qui résume le mieux cette politique. En quelques années, des communautés organisées autour de leurs terres, de leurs solidarités familiales et de leurs traditions agricoles furent brutalement déplacées dans des espaces où elles perdaient leurs repères, leurs ressources et leur autonomie. Les campagnes furent désorganisées, les productions agricoles s'effondrèrent localement et les liens sociaux, patiemment construits au fil des générations, furent profondément fragilisés. Cette rupture ne s'est pas arrêtée avec l'indépendance. Une partie des difficultés économiques, sociales et psychologiques auxquelles l'Algérie indépendante a été confrontée trouve son origine dans cette politique de regroupement. Les populations déracinées, privées de leurs moyens d'existence, ne retrouvèrent pas toujours leurs villages après 1962. Beaucoup s'installèrent durablement à la périphérie des grandes villes, donnant naissance à de vastes ceintures de bidonvilles. Cet exode rural forcé accéléra une urbanisation désordonnée, exerça une pression considérable sur les infrastructures, le logement, l'emploi, l'éducation et les services publics, tout en bouleversant les équilibres démographiques du pays. Les conséquences furent également psychologiques. La perte de la terre, de la maison familiale, des réseaux de solidarité et du sentiment d'appartenance laissa des

traumatismes profonds. Ce déracinement collectif a marqué durablement plusieurs générations, bien au-delà de la fin de la guerre. Les difficultés d'intégration urbaine, la précarité sociale et certaines fractures territoriales trouvent ainsi une partie de leurs racines dans cette politique coloniale de déplacement forcé, même si elles ne suffisent pas, à elles seules, à expliquer l'ensemble des défis rencontrés par l'Algérie indépendante. C'est pourquoi les camps de regroupement ne constituent pas un épisode secondaire de la guerre d'Algérie. Ils représentent un tournant historique majeur dont les effets dépassent largement le cadre militaire. Comprendre l'Algérie contemporaine suppose de prendre en compte cet héritage, au même titre que les spoliations foncières, le régime de l'indigénat ou les destructions liées à la guerre. Une histoire commune ne peut se construire ni sur l'oubli ni sur la concurrence des mémoires. Elle exige la reconnaissance des faits établis par la recherche historique, l'ouverture des archives et l'acceptation de toutes les dimensions de l'expérience coloniale. Ce n'est qu'à cette condition que Français et Algériens pourront dépasser les polémiques mémorielles pour construire une compréhension partagée d'un passé qui continue, aujourd'hui encore, d'influencer profondément les deux sociétés.

S. L.